LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#181 - mai - juin 2025

Coeur de village : le projet d'une décennie inauguré

30 ANS DU JUMELAGE : LES ANGLAIS DÉBARQUENT À LÈVES !

SOMMAIRE

P4
Coeur de village : le projet d'une décennie

P10
Inscrivez vos enfants aux écoles et aux services périscolaires

P6
Cérémonies du 1er et 08 mai

P22
Retour en images

P7
30 ans du jumelage Lèves - Nailsworth

P26
Soirée des associations, les bénévoles mis à l'honneur

P8
Fête de la Vigne

P42
Lèv'ents

IMPRIM'VERT®

Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - mai - juin 2025 et numéro 181 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont, L'Echo Républicain et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271

L'ÉDITO DU **MAIRE**

Nous l'avions promis, nous l'avons fait. Après 10 années de travail consacrées à sa réalisation, le nouveau Cœur de village a été inauguré le 1er avril dernier, avec une pensée toute particulière envers Daniel Desgrouas qui s'y est tant investi.

De grandes étapes ont jalonné cette décennie durant laquelle vous avez été régulièrement consultés, depuis les premières phases de réflexion jusqu'aux derniers aménagements, en passant par une refonte complète de la gestion des bâtiments municipaux.

Ce nouveau Cœur de village de Lèves offre une nouvelle ambiance et conforte l'image d'une commune où il fait bon vivre. Il permet de résoudre d'importantes problématiques : modernisation des réseaux ; stationnement amélioré ; circulation plus apaisée et fluide ; sécurisation ; espaces pour les terrasses, etc.

Le travail n'est pas encore terminé, puisque nous prévoyons la rénovation de l'avenue de la Paix entre le cœur de village et le récent giratoire de la rue de Bailleau, l'idée étant de coordonner ces travaux avec la construction du futur Ehpad de la fondation d'Aligre sur le site des Friches brioles. Nous continuons parallèlement à avancer sur le dossier du renouvellement urbain des sites de la résidence du 16 août et de l'ancienne école de musique.

Ce nouveau cœur de village demande à être toujours plus animé par vous tous.

Ce sera le cas lors du premier week-end de mai, à l'occasion des 30 ans de notre Jumelage avec Nailsworth. La soirée anglaise du samedi 2 mai, sous le son des cuivres du Nailsworth silver band et des meilleurs tubes des Beatles, est particulièrement attendue. Vous êtes tous conviés.

Autre anniversaire : celui des 80 ans de la Victoire le 8 mai, à l'occasion desquels nous organisons un grand banquet républicain. Cet évènement conclura une séquence mémorielle qui nous aura conduit à accueillir la famille du sergent James Bozarth fin avril, à honorer les victimes de la déportation le 27 avril et à nous recueillir sur le mémorial de Chavannes comme chaque année le 1er mai.

Enfin, ne manquez pas le 14 juin la première édition en centre-ville de la fête de la Vigne, organisée par la Vigne de Lèves avec le soutien de la ville. De beaux moments à partager en perspective.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

Coeur de village : le projet d'une décennie

Rémi Martial, maire de Lèves, inaugurant les nouveaux aménagements du cœur de village le 1er avril, entouré de nombreux élus. A sa droite : Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de Chartres métropole et Isabelle Vincent, conseillère départementale. A sa gauche : Franck Masselus, président directeur général de Chartres aménagement et Patrick le Calvé, 1er adjoint au maire en charge de l'Aménagement.

C'est sous un beau soleil printanier que de nombreuses personnes étaient présentes le 1er avril pour inaugurer les nouveaux aménagements du cœur de village. Après la coupe officielle du ruban devant le nouveau parvis de la mairie, une plaque en hommage à Daniel Desgrouas, adjoint au maire en charge du projet récemment décédé (cf P2F mars-avril), a été inaugurée en présence de son épouse.

Le public et les invités se sont ensuite rassemblés au préau de l'école Jules Vallain après avoir cheminé à travers les nouveaux aménagements. Lors des prises de parole, le maire Rémi Martial a rappelé que les travaux se sont déroulés dans les délais, soit moins de deux ans au total, et sont l'aboutissement d'un travail qui a commencé dès 2015 avec le lancement des premières études et des premières consultations auprès des habitants.

Il a été rappelé qu'avant de pouvoir réaliser les nouveaux aménagements, il a fallu d'une part réorganiser en profondeur la gestion des bâtiments municipaux – ce qui fut le cas avec la construction de l'espace Gabriel Loire qui a permis la démolition des anciens préfabriqués et bâtiments vétustes qui étaient situés sur les actuels parking et parvis de l'école – et d'autre part mobiliser les financements nécessaires, en s'appuyant sur une bonne gestion des deniers communaux et en associant Chartres métropole et le Département d'Eure-et-Loir.

Alexandre Morin, au nom du groupement de maîtrise d'œuvre (En Perspectives ; Gilson paysage ; Ostinato), et Franck Masselus, au nom de la maîtrise d'ouvrage (SPL Chartres aménagement) ont ensuite souligné la qualité du travail effectué en bonne coordination avec l'ensemble des acteurs du projet : la ville ; la maîtrise d'ouvrage ; la maîtrise d'œuvre ; les entreprises de travaux et les partenaires.

Enfin, Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de Chartres métropole, a conclu en saluant la qualité des

aménagements de part leur durabilité, leur esthétique et leur cohérence, qui offrent une nouvelle ambiance à Lèves et permettent d'accueillir l'ensemble des usages dans un climat apaisé. Il a rappelé le soutien important de Chartres métropole, à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros (sur un total de 5 millions d'euros de travaux TTC), avec le renouvellement de l'ensemble des réseaux secs et humides, soulignant l'importance de ces travaux également pour l'ensemble du bassin de vie.

Première phase des travaux :
Réalisation d'un nouveau parking, d'un nouveau parvis de l'école avec dépôt de car sécurisé, de cheminements doux, d'une gestion efficace des eaux pluviales et de nombreuses plantations. Une parcelle de 900 mètres carrés a été conservée afin d'accueillir prochainement un nouvel immeuble avec activité commerciale, bureaux et logements.

Deuxième phase des travaux :
Renouvellement complet des réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public, telecom) et humides (eaux pluviales, eau potable, eaux usées), création d'un nouveau système de circulation, nouvelle gestion du stationnement, élargissement des trottoirs, embellissement avec pose de jardinières et de nombreuses plantations.

Troisième phase des travaux :
Réaménagement complet de la place de l'Eglise et de la place de Nailsworth, amélioration des cheminements doux, mise en valeur de la mairie avec un nouveau parvis et de l'église, installation de bancs et nouveaux mobiliers urbains, nombreuses plantations avec une végétalisation adaptée aux enjeux climatiques et d'aménagement urbain.

Cérémonies du 1er et 08 mai

JEUDI 1ER MAI

Cérémonie en mémoire des fusillés de Chavannes

La ville de Lèves organise chaque 1er mai une cérémonie en mémoire des neuf résistants fusillés par les nazis sur l'ancien champ de tir de Chavannes en 1942 et 1944.

17h45 : rassemblement place Jacques Voyer (en haut de la route de Chavannes)
18h00 : cortège vers le Mémorial de Chavannes
18h10 : discours - dépôts de gerbes - hymne
18h50 : fin de la cérémonie - vin d'honneur

JEUDI 08 MAI

Cérémonie en mémoire des 80 ans de la Victoire de 1945

La ville de Lèves vous invite à la cérémonie du 08 mai en mémoire de la Victoire du 08 mai 1945 et des morts de la Seconde guerre mondiale.

9h45 : Rassemblement place de l'Eglise
10h00 : Eglise Saint-Lazare : office religieux
11h00 : Rassemblement place de l'Eglise
11h10 : Départ du cortège vers le monument aux Morts
Lectures - dépôts de gerbes - hommage aux morts - hymne
11h50 : Fin de la cérémonie- cortège vers la place de l'Eglise
12h00 : Vin d'honneur place de l'Eglise
12h30 : Banquet républicain *(sur réservation - voir ci-dessous)*

INSCRIVEZ-VOUS AU BANQUET RÉPUBLICAIN DU 08 MAI !

- AVANT LE 30 AVRIL -

La ville de Lèves et le comité des Fêtes de Lèves vous invitent à venir partager un moment festif et convivial pour célébrer les 80 ans de la Victoire le 08 mai.
- Au menu : cochon grillé à la broche, pommes de terre et ratatouille et tarte normande
- Buvette sur place - Animation musicale avec Jazz & Swing 45
- Lieu : place de l'Eglise / en cas de mauvais temps sous le préau de l'école Jules Vallain
- Tarifs : 15€ pour les adultes / 8€ pour les moins de 12 ans (hors boissons)
- Inscription : téléchargez le formulaire d'inscription sur leves.fr ou disponible à l'accueil de la mairie.

Infos & résas : contact@leves.fr / 02 37 180 180

30 ans du jumelage Lèves - Nailsworth

SAMEDI 03 & DIMANCHE 04 MAI

SAMEDI 03 MAI

18h30 - Mairie, salle du Conseil
Signature de la charte des 30 ans du jumelage

18h45 - *place Nailsworth*
Inauguration du mobilier anglais

19h00 à 22h00 - *place de l'Eglise*
Soirée festive ambiance pub :
- Concert du Nailsworth Silver Band
- Concert Tribute Beatles
- Buvette et restauration sur place

(en cas d'intempéries, la soirée se déroulera sous le préau de l'école Jules Vallain).

DIMANCHE 04 MAI

16h00 à 18h00 - *Espace Soutine*
Concert de l'école municipale de musique de Lèves et du Nailsworth Silver Band

Concert tribute des Beatles le 03 mai en centre-ville.

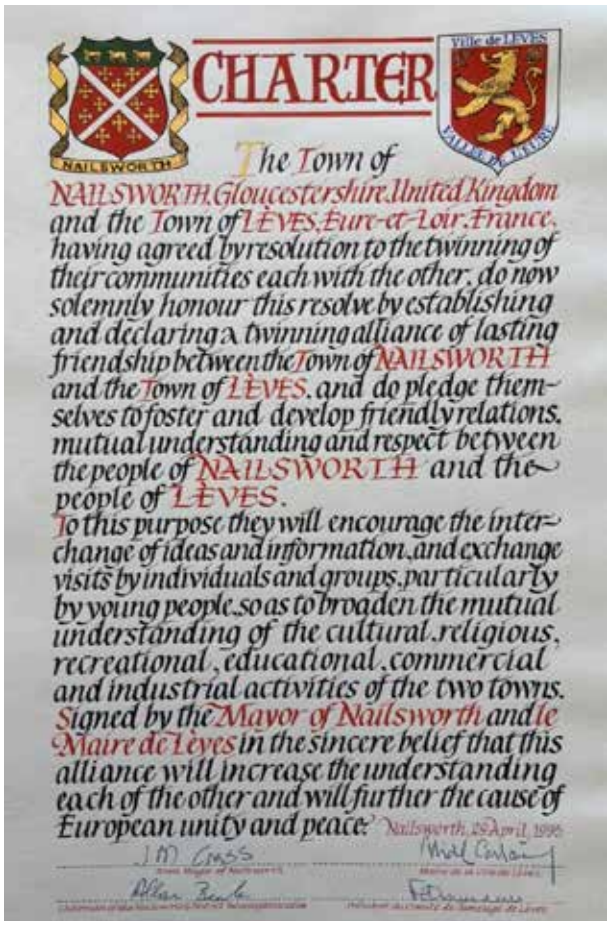

CHARTER

The Town of NAILSWORTH, Gloucestershire, United Kingdom and the Town of LÈVES, Eure-et-Loir, France, having agreed by resolution to the twinning of their communities each with the other, do now solemnly honour this resolve by establishing and declaring a twinning alliance of lasting friendship between the Town of NAILSWORTH and the Town of LÈVES, and do pledge themselves to foster and develop friendly relations, mutual understanding and respect between the people of NAILSWORTH and the people of LÈVES.

To this purpose they will encourage the interchange of ideas and information, and exchange visits by individuals and groups, particularly by young people, so as to broaden the mutual understanding of the cultural, religious, recreational, educational, commercial and industrial activities of the two towns.

Signed by the Mayor of Nailsworth and le Maire de Lèves in the sincere belief that this alliance will increase the understanding each of the other and will further the cause of European unity and peace.

Nailsworth, 29 April 1995

Charte du jumelage signée le 29 avril 1995 par les présidents des comités de jumelage, Allan Beale et Françoise Donneau et par John Cross et Michel Castaing, maires de Nailsworth et de Lèves.

Première fête de la Vigne en centre-ville de Lèves

Le maire Rémi Martial et le président de la Vigne de Lèves François Mebs observant les jeunes pousses quelques mois après la plantation des 600 pieds de vigne.

Initiée par la municipalité et encouragée par un petit groupe de bénévoles très volontaires, l'association de la Vigne de Lèves a été créée en 2021 dans le but de faire renaître le vignoble lévois, dans un esprit convivial. Présidée par François Mebs, l'association a souhaité un projet qui allie nature et patrimoine avec la volonté de créer du lien et de faire connaître un savoir-faire local. En effet, jusqu'au XIX^{ème} siècle et l'apparition du chemin de fer qui accéléra les spécialisations agricoles, la vigne occupait une grande partie du territoire lévois, depuis les terres des moines de Josaphat jusqu'aux nombreuses fermes qui occupaient alors le territoire communal.

La première phase de travail consista pour l'association, en lien avec la ville, à trouver le terrain adéquat ainsi que le cépage adapté au terroir. Des conseils furent pris auprès de professionnels et le choix se porta sur un terrain municipal qui servait de dépôts de matériaux pour les services techniques rue de Bailleau. Quant au cépage, il fut choisi de planter du Romorantin, peu cultivé et principalement utilisé pour les vins du Cour-Cheverny. Cher à François I^{er}, ce cépage donne un vin blanc de garde, qui s'apprécie pour sa complexité et ses arômes floraux et fruités. Difficile à cultiver, il donnera du fil à retordre aux désormais nombreux bénévoles qui se sont associés au projet.

Ces bénévoles pourront obtenir prochainement leur baptême de vignerons amateurs puisque le premier millésime est attendu pour cette année, trois ans après la plantation de la vigne. Afin de célébrer ce premier vin tant attendu, et après deux fêtes organisées sur place ces deux dernières années, une première édition étoffée est organisée le **samedi 14 juin de 10h00 à 18h00** sur la place de l'Eglise, avec de nombreuses animations pour tous.

La Vigne de Lèves a fière allure sur sa parcelle de 1000 mètres carrés. Il est possible de soutenir l'association en parrainant un pied sous forme de don.

<u>Contact</u> :
contact@lavignedeleves.com / 06 78 60 37 42

Fête de la Vigne

14 JUIN 2025
10h-18h

Découvrez le programme !

10h : Ouverture dans le centre-ville de Lèves
présentation des vignobles de Lèves, Saint-Prest, Saint-Brice (Chartres), Berchères-les-Pierres et associations participantes

10h30 - 17h00 : Balades en voitures anciennes
assurées par l'Association des Voitures Anciennes de Beauce entre le centre-ville et le vignoble rue de Bailleau

10h30 - 18h : Découvertes & Dégustations
Stands des vignerons : les cépages, les crus, les programmes d'activités, les projets
Atelier d'initiation à la dégustation animé par un sommelier
Exposition sur l'histoire viticole locale
Société d'horticulture et de viticulture d'Eure-et-Loir : le lien avec l'histoire
Librairie L'Esperluette : ouvrages sur l'histoire de la vigne et du terroir local
L'Abeille Lévoise : découvrir la ruche pédagogique et déguster les délicieux miels !
Lèv'Art : animation théâtrale
Gamm Vert / Terres d'Eure-et-Loir : produits et mets locaux

10h30 - 16h30 : Quiz & Concours

10h30 - 12h00 : Sonneries de trompes de chasse - Rallye St-Hubert de Chartres

---

11h30 - 16h : Pauses gourmandes & convivialité
Restauration locale, Food trucks, Buvette, Espace pique-nique convivial.

10h30 - 18h : Ateliers & démonstrations
Présentation taille de vigne et des techniques viticoles locales et de tous les dérivés de la vigne et du raisin
Atelier accords mets & vins avec des produits du terroir
Dégustation à l'aveugle avec des récompenses pour les gagnants
Jeux en bois pour les plus jeunes (et les moins jeunes)

15h - 16h30 : ambiance musette et jazz avec Camille Poupat (saxophone) et Stéphane Naudin (accordéon)

17h30 - 18h : Remise des prix et clôture

Inscrivez vos enfants aux écoles et aux services périscolaires

RENTRÉE 2025 - 2026

Inscriptions scolaires

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026 concernent les enfants nés en 2022 et les nouveaux arrivants.
Les documents à fournir pour l'inscription (à remettre en mairie) :
- la copie du livret de famille (en entier),
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une copie des vaccins à jour de l'enfant,
- dans la cas d'un droit de garde de l'enfant, fournir le jugement des affaires familiales spécifiant les modalités de garde de l'enfant,
- la fiche d'inscription à télécharger sur leves.fr.

Les écoles vous ouvrent leurs portes :
- école maternelle > lundi 2 ou lundi 16 juin à 17h
- école élémentaire > jeudi 12 ou mardi 17 juin entre 17h45 et 18h30.

Portail Familles

Dès votre inscription prise en compte, un identifiant et un mot de passe vous seront envoyés afin d'accéder au Portail Familles (lien accessible sur leves.fr).

Services périscolaires

Vous devez inscrire vos enfants aux services périscolaires en vous connectant sur le Portail Familles.
Les services concernés par cette inscription : cantine, garderie du matin et du soir, accueils de loisirs, étude surveillée.
Pour la rentrée 2025 : inscription entre le 02/06 et le 10/08.

RESTAURATION SCOLAIRE

La commune de Lèves dispose d'une cantine au sein du pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur pour les maternels et d'un self au sein de l'espace Gabriel Loire pour les élémentaires.

Les menus sont confectionnés par C'Chartres restauration collective. Les repas sont à réserver via le Portail Familles **21 jours ouvrés à l'avance**.

Depuis 2022, deux menus au choix sont proposés aux enfants chaque midi : un menu « standard » et un menu « végétarien ».

Pour rappel, le menu « standard » est composé d'un hors d'œuvre, d'un plat protidique accompagné d'une garniture, d'un fromage ou d'un produit lacté et d'un dessert. Le repas « végétarien » est quant à lui élaboré sur une base de 3 à 5 composantes, l'apport de protéines étant assuré

principalement par les œufs, les produits laitiers et les légumineuses.

Cette nouvelle formule mise en place suite à la demande des représentants parents élus permet de diminuer le gaspillage alimentaire car l'enfant choisit ce qu'il souhaite manger. Attention il n'y a pas la possibilité de sélectionner un type de repas, c'est l'enfant qui choisit sur place son menu.

ACCUEILS DE LOISIRS

La commune de Lèves propose à ses jeunes de 3 à 11 ans des accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ces accueils sont répartis en classes d'âges et offrent aux enfants de multiples activités.

Vacances d'été 2025 :
Les vacances d'été débuteront le lundi 07 juillet, les enfants bénéficieront des accueils de loisirs maternel (Pôle Jean-Pierre Reschoeur) et élémentaire (Espace Gabriel Loire) pour les mois de juillet et d'août. **Les inscriptions sont ouvertes du 22 avril au 11 juin**, dans la limite des places disponibles.

Retrouvez les thèmes et plannings des deux accueils de loisirs sur **leves.fr.**

Vous devez fournir **au plus tard le 31 août de chaque année** une photocopie de l'attestation CAF, ou de votre avis d'imposition ou de non-imposition.

Il sera enregistré pour la nouvelle année scolaire, et changé en cas de nouveau quotient dans l'année.

Dans le cas contraire, le tarif maximal vous sera appliqué dès la facture de septembre sans qu'une régularisation ultérieure soit possible.

GARDERIE MATIN & SOIR

Le temps périscolaire est assuré tous les jours scolaires à partir de 7 heures 30 jusqu'à l'ouverture des écoles, puis à compter de la fin de l'école, soit de 16h30 à 18h30.

ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée est proposée tous les jours scolaires jusqu'à 17h ou jusqu'à 18h à l'école élémentaire.

CAR SCOLAIRE

Pour la rentrée 2025, **inscription au car scolaire jusqu'au 25 mai** (dans la limite des places disponibles). Formulaire d'inscription et règlement disponibles sur leves.fr (pas d'inscription via le Portail Familles).

Titre jeune Filibus :
Pour les enfants de plus de 6 ans, vous devez vous procurer le titre jeune Filibus auprès des services Filibus.

Jusqu'au 31 juillet, le titre jeune sera facturé 10€ aux familles. A partir du 1er août, Filibus appliquera 30€ de pénalités sur tout achat d'un titre jeune (10€ titre jeune + 30€ de pénalités). Seules les familles pouvant justifier de leur arrivée sur le territoire de Chartres métropole à partir du 1er août, pourront obtenir le remboursement des 30€ de pénalités de retard.

Vous devez utiliser la boutique en ligne sur le site internet www.filibus.fr et vous acquitter de 10€ pour l'achat ou le renouvellement du titre de leur(s) enfant(s), quelques soit son niveau scolaire (primaire + 6 ans, collégien, lycéen, étudiant).

Les tarifs et les règlements des services périscolaires sont disponibles sur leves.fr.

Les inscriptions aux services se font via le Portail Familles (hors car scolaire).

Les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / contact@leves.fr

Les gendarmes retraités à l'honneur

Le 25 mars dernier, l'Union Départementale de l'UNPRG (Union Nationale des Personnels et Retraités de Gendarmerie) a tenu son Assemblée générale annuelle à l'espace Soutine de Lèves. 5ème à droite : Gérard Chesne, le président de l'association. 4ème à droite : Bernard Arrault, président honoraire.

Bien que la ville de Lèves soit située en zone police, elle entretient des liens réguliers avec la gendarmerie nationale, dont la section départementale de l'Union nationale des personnels et retraités (UNPRG – UD28) a tenu l'assemblée générale à l'espace Soutine le 25 mars, dix ans après son précédent passage dans la commune.

A la suite de la réunion statutaire réunissant une centaine de participants et des prises de paroles du président de l'association Gérard Chesne, du député Harold Huwart et du maire Rémi Martial, plusieurs membres ont été mis à l'honneur, parmi lesquels Bernard Arrault qui a été nommé président honoraire et le Lévois Bernard Thieulin qui a reçu la médaille de l'association. S'en est suivi un traditionnel dépôt de gerbe au Monument aux morts de la commune.

Plusieurs Lévois retraités de la gendarmerie étaient présents à cette occasion, dont Lionel Lecointre, adjoint au maire, et Dominique Schuhmacher, directrice générale des services qui avait commencé sa carrière au sein de la gendarmerie. A noter également la présence de l'abbé Christophe Besnier, curé de Lèves et aumônier des gendarmes d'Eure-et-Loir.

Habitant de Lèves, gendarme retraité, Bernard Thieulin (à gauche) s'est vu remettre la médaille de l'UNPRG-UD28 des mains du maire Rémi Martial.

Commandant de gendarmerie à la retraite, Lionel Lecointre a été élu adjoint au maire le 3 mars dernier. Ici se voyant remettre son écharpe par le maire.

Le Cema 28 à votre écoute pour vous aider à régler les conflits

Habitant de Lèves, avocat retraité, Christian Mercier est président du CEMA 28 (Centre de Médiation et d'Arbitrage d'Eure-et-Loir) qui propose la gestion de différents litiges par la Médiation. Rencontre.

Christian Mercier, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la médiation ?

La médiation est un mode de règlement amiable des conflits qui permet aux parties qui ont la volonté de régler autrement leur différend, de trouver par elles-mêmes l'accord amiable qui leur convient, « leur » solution personnalisée.

C'est une démarche moderne et humaine : elle favorise à la fois l'écoute et l'expression des sentiments dans un cadre apaisé et non violent ; constructive, elle est animée par la bienveillance.

C'est un processus simple, rapide – trois mois en principe - qui procure un gain de temps considérable par rapport au procès. A noter aussi que le coût d'une médiation est modéré.

Cette démarche est mise en place par le CEMA 28 dont je suis l'actuel président.

Qu'est ce que le CEMA ?

Le CEMA 28, Centre de Médiation et d'Arbitrage d'Eure-et-Loir, est une association 1901 de médiateurs. Il a son siège à Chartres, rue des Lisses. Il est partenaire du Tribunal judiciaire de Chartres, du Tribunal de commerce de Chartres, du Tribunal administratif d'Orléans, de la Cour d'Appel de Versailles. Les professionnels de la médiation qui l'animent – une vingtaine environ - offrent toute garantie de compétence et de qualification.

Quel est le rôle du médiateur ?

Le médiateur est un professionnel formé pour la médiation. Il favorise la négociation dans le respect de la loi.

C'est un tiers neutre, impartial et indépendant qui a pour fonction d'établir ou de restaurer le dialogue, entre des personnes qui s'adressent à lui et auxquelles il consacre avec patience le temps nécessaire. Il est tenu à la confidentialité. Grâce à lui, suivant une méthode structurée, chacun va pouvoir s'exprimer librement dans le respect de l'autre et faire entendre et reconnaître ses intérêts, ses préoccupations et ses besoins.

Avoir la faculté de s'exprimer de part et d'autre de façon libre et calme, de façon confidentielle, dans des conditions bien organisées permet de lever les malentendus puis de réfléchir de façon plus sereine aux solutions qui répondent aux intérêts et aux besoins mutuels.

A qui s'adresse la médiation et dans quel contexte ?

Pour tous ceux qui recherchent une solution apaisée au conflit qu'ils endurent et auquel ils souhaitent mettre un terme rapidement de façon peu coûteuse.

Dans tous les domaines : conflit de voisinage, conflit successoral, conflit familial, conflit avec l'administration, conflit prud'homal, conflit locatif, conflit commercial, conflit entre associés, conflit d'urbanisme, conflit rural etc.

Les séances de médiation ont lieu au siège du CEMA 28 à Chartres, mais peuvent se tenir à distance par visioconférence. Le médiateur se rend parfois sur les lieux du litige.

CONTACTER LE CEMA 28

De préférence par courriel sur l'adresse contact@cema28.fr ou par courrier postal au 1, rue des Lisses 28000 Chartres

Par téléphone au 02 34 42 03 79

Site : www. cema28.fr

Profitez du printemps pour fleurir vos jardins et balcons

Avec le printemps apparaissent couleurs et arômes qui font tout le charme des bords de l'Eure.

Patrick Le Calvé
1er adjoint au maire en charge de l'aménagement, de la voirie et des espaces verts

06 12 27 48 37
patrick.lecalve@leves.fr

Patrick Le Calvé, avec l'arrivée du printemps vous encouragez les habitants à fleurir la ville. Pourquoi ?

Le fleurissement est l'affaire de tous. Si les services de la ville mènent un gros effort en la matière, nous invitons également les habitants à participer à la mise en beauté de la commune, en fleurissant chez soi mais aussi devant chez soi. C'est un critère qui compte dans le cadre de l'attribution des 3 fleurs du concours des villes et villages fleuris.

Fleurir chez soi mais aussi devant chez soi, comment faire ?

Il est possible de fleurir devant chez soi, en plantant devant son pied de façade ou de clôture. Pour cela, il est nécessaire de signer une charte de végétalisation que nous avions créée il y a quelques années. Les services vérifient la faisabilité, selon la situation du trottoir concerné, et après validation préparent les jardinières que les riverains se chargent de fleurir et d'entretenir.

Quelles autres initiatives encouragez-vous ?

Nous avons également créé un comité des fleurs qui a vocation à rassembler les Lévois volontaires pour participer à l'entretien végétal de la commune. Nous menons régulièrement des opérations en ce sens. Par ailleurs, la ville de Lèves, très engagée dans la mise en valeur de son patrimoine naturel, va prochainement inaugurer un Arboretum, qui sera situé au square Griffith, qui vient de bénéficier de travaux de rénovation et où nous venons de planter de nouvelles essences d'arbres qui offriront une belle diversité de couleurs.

INSCRIVEZ-VOUS AU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Vous êtes invités à vous inscrire avant le vendredi 13 juin pour participer au concours des maisons et balcons fleuris.

Le jury, composé d'élus et d'agents, se déplacera le 30 juin et évaluera 6 critères : la qualité, les variétés, les couleurs, l'esthétique, la quantité et la visibilité.

Cette année encore, la municipalité pourra récompenser, hors catégorie, un Lévois qui ne se serait pas inscrit mais qui participe au fleurissement et à l'embellissement de la commune de manière remarquable.

Remplissez le bulletin d'inscription via leves.fr ou disponible sur le P2F mars - avril 2025 *(page 23)*.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Avec l'arrivée des beaux jours nous reprenons nos activités extérieures. S'il est plaisant de se retrouver dans son jardin, il ne faut pas pour autant en oublier les quelques règles à appliquer pour respecter le voisinage. **Toutes les infos sur leves.fr, rubrique "mon cadre de vie" et "environnement"**.

PARTICIPEZ À L'OPÉRATION "JE JARDINE MA RUE" - **MARDI 03 JUIN DE 14H À 16H**

Le comité des fleurs sera présent le mardi 03 juin de 14h à 16h **rue de Bailleau** pour l'entretien des massifs de fleurs. A l'issue du jardinage, un rafraichissement sera offert chez un riverain.

Si vous souhaitez vous joindre à l'équipe, contactez Patrick Le Calvé, 1er adjoint au maire en charge du projet :
06 12 27 48 37- patrick.lecalve@leves.fr.

Date à retenir !

Inauguration arboretum

La municipalité vous invite à l'**inauguration de l'arboretum** du square Griffith.
Rendez-vous le **mercredi 09 juillet** à partir de 18h30
- Ouvert à tous les Lévois -

10 ans d'action au Conseil départemental

Elu conseiller départemental en 2015 et réélu en 2021, Rémi Martial célèbre cette année ses 10 ans au sein du Conseil départemental d'Eure-et-Loir. L'occasion d'aller à sa rencontre pour échanger sur les enjeux actuels et à venir.

Le Département avait apporté un soutien financier important à la rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain. Ici lors de l'inauguration en 2022. De gauche à droite : Yann Gérard, sous préfet ; Isabelle Vincent, conseillère départementale ; Evelyne Mège, directrice académique ; Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental ; Rémi Martial, maire de Lèves-conseiller départemental ; Etienne Miny, architecte.

P2F : Rémi Martial, présentez-nous brièvement le Conseil départemental.

Le Conseil départemental est composé de 30 conseillers départementaux, élus par binôme paritaire (un homme et une femme) sur chacun des 15 cantons du Département. Avec Isabelle Vincent, adjointe au maire de Chartres, nous représentons le canton Chartres-3 (Lèves, Mainvilliers, Bailleau-l'Evêque, Saint-Aubin-des-Bois, et un tiers de Chartres).

Les compétences du Département sont essentiellement concentrées dans trois domaines : Action sociale ; gestion des routes départementales ; gestion des collèges. Nous pouvons également intervenir dans d'autres domaines qui concernant l'aménagement du territoire, comme le soutien aux projets d'investissements portés par les communes.

P2F : Vous avez été élu en 2015 et réélu en 2021. Que retenir ?

Difficile de résumer ici l'action menée, étant donné que beaucoup a été fait, que ce soit à l'initiative du Département, ou en soutien aux projets des communes, et que beaucoup reste à faire.

Si je dois retenir quelques projets qui concernent Lèves, je veux mettre en avant l'important travail de rénovation de la voirie ces dernières années, nombre d'entre nos rues étant départementales (15km sur un total de 45km sur la commune de Lèves). Un important linéaire a été rénové, souvent avec renouvellement des réseaux en partenariat également avec Chartres métropole, à l'image des récents travaux du cœur de village.

P2F : Qu'en est-il du domaine de l'Action sociale ?

L'Action sociale compte aujourd'hui pour plus des deux tiers du budget du Département, couvrant des champs d'intervention très larges : protection de l'enfance ; aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées ; insertion (gestion du RSA), etc.

Ce champ de compétences pose problème car il concerne essentiellement des décisions de l'Etat sur lesquelles les Départements et leurs élus n'ont presque plus de marges de manœuvre.

Dans ce cadre contraint, nous tâchons d'accompagner des projets de territoire qui répondent aux impératifs d'accompagnement des personnes fragiles. Ainsi du projet de nouvel Ehpad à Lèves porté par la fondation d'Aligre, qui permettra d'accueillir 50 personnes âgées supplémentaires et d'améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil des résidents et de leurs familles.

P2F : Vous êtes également président de la fondation d'Aligre. Pourquoi ce choix ?

En effet, en ma qualité de conseiller départemental, j'ai demandé aux présidents successifs du Département de me confier la présidence du conseil d'administration de la fondation d'Aligre et Marie-Thérèse.

C'est très important que je puisse

En 2018, Rémi Martial, président du conseil d'administration de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, fait visiter le site à Claude Térouinard (à droite), alors président du Conseil départemental, en présence de Marie-Cécile Fournier (2ème à gauche), directrice de la Fondation d'Aligre et Yves Palluel (au centre), président des Amis de l'abbaye de Josaphat.

contribuer à la gestion de cette établissement qui accueille plus de 300 résidents, personnes âgées et personnes handicapées dont c'est le lieu de vie, et qui est le premier employeur de la commune, avec 300 agents. C'est un établissement pleinement ancré dans l'histoire de Lèves, situé au cœur de notre commune. Ses défis et projets sont importants, et une bonne coordination avec la ville de Lèves est nécessaire pour faciliter leur réalisation.

P2F : Quelles sont les perspectives pour 2025 et les années à venir ?

Les départements se retrouvent dans une situation particulièrement compliquée. Depuis la suppression de la taxe d'habitation amorcée en 2018, ce qui leur a valu de transférer la part départementale de la taxe foncière, ils n'ont presque plus d'autonomie. Leurs dépenses dans le domaine de l'Action sociale sont très contraintes, comme j'ai pu l'exposer plus haut, et sont en hausse. Parallèlement, les départements n'ont presque plus aucun moyen d'agir sur leurs recettes, qui dépendent désormais quasi-exclusivement de l'Etat et qui ne cessent de baisser.

Ainsi, le budget 2025 que nous avons voté en mars verra une dégradation importante des équilibres budgétaires départementaux, malgré des efforts proposés en termes d'économies. Pourtant, le Département d'Eure-et-Loir s'en sort mieux que la plupart des autres départements, car nous bénéficions de la bonne dynamique du bassin de vie chartrain et que nous sommes très attentifs sur la bonne gestion des finances locales. C'est un point sur lequel je suis particulièrement vigilant.

Dans ce contexte, nous sommes appelés à faire davantage de choix, nos débats portant notamment sur les priorisations à arbitrer. Je continuerai à pousser les projets à intérêt départemental ainsi que les projets de notre canton.

Pour Lèves, la rénovation de la route de Chavannes, la construction du nouvel Ehpad de la fondation d'Aligre ou encore le soutien à la rénovation du complexe sportif et aux travaux de l'église sont des sujets sur lesquels je vais particulièrement m'investir ces prochains mois au sein de l'Assemblée départementale.

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

VISITEZ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Afin de partager ses 10 années de mandat départemental, Rémi Martial vous invite à venir visiter les locaux du siège du Conseil départemental, situés place Châtelet à Chartres.

Deux dates sont proposées :
- Lundi 19 mai de 17h à 18h30 *(*inscription avant le 15/05)*
- Jeudi 22 mai de 14h à 15h30 *(*inscription avant le 19/05)*

Au programme : visite de l'hémicycle, présentation du Conseil départemental, échange avec Rémi Martial. Durée 1h30.

Visites ouvertes à tous les Lévois, dans la limite des places disponibles.
Inscription obligatoire * : francois.poussade@eurelien.fr

Avenue Soutine, les travaux avancent

Début avril les lampadaires ont été remplacés, les trottoirs redessinés, les arbres en alignement préservés et de nouvelles jardinières créées.

L'avenue Soutine, d'un linéaire total de 600 mètres, est une artère fortement empruntée, distribuant les quartiers de Chavannes et des Hauts de Fresnay, et faisant office de transit entre le nord de Lèves via la Butte verte et l'ouest de Lèves via la Chacatière. Souffrant d'une vétusté avancée et d'une vitesse particulièrement excessive, il était nécessaire d'engager des travaux complets de rénovation. Parallèlement à une année d'expérimentation d'un nouveau régime de priorité à droite sur l'ensemble de l'avenue, un travail de conception a été mené afin de définir les grandes lignes du projet.

L'idée était de pouvoir répondre à un certain nombre d'impératifs : libération et sécurisation des trottoirs, avec une largeur minimale de 1m40 de chaque côté ; amélioration des traversées piétonnes avec adaptation PMR (personnes à mobilité réduite) ; ralentissement de la circulation avec un rétrécissement de la chaussée provoqué par le positionnement de l'ensemble du stationnement public sur rue et par un système de chicanes ; effacement des anciens plateaux ralentisseurs pour faciliter la circulation des bus et des transports de secours ; renouvellement des réseaux vieillissants et enfouissement des derniers réseaux aériens ; renouvellement des lampadaires ; remplacement de l'ensemble des bordures ; pose d'un nouvel enrobé sur l'ensemble de la voirie et des trottoirs ; préservation des arbres existants tout en retirant les racines qui posaient des désagréments ; végétalisation de la rue, etc.

L'un des enjeux du chantier est de permettre le maintien de la circulation en créant le moins de gêne possible pour les riverains et les transports publics tout en avançant dans des délais raisonnables. Le chantier a démarré en novembre par la rénovation des réseaux d'éclairage public et d'électricité, sous compétence et financement de Chartres métropole. La partie concernant les aménagements extérieurs, dont le suivi est assuré directement par les services de la ville, a démarré en mars une durée prévisionnelle de cinq mois et se décompose en deux lots : lot 1 – VRD, attribué à l'entreprise Toffolutti ; lot 2 – Aménagements paysagers, attribué à l'entreprise IDVerde.

A l'issue du chantier est prévue la rénovation de la rue de la Malonerie, avec pose d'un nouvel enrobé pour la voirie et les trottoirs, ainsi que la reconstruction de l'escalier et de la rampe, avec une pente plus adaptée, entre la rue de la Malonerie et la promenade du Bois lion, dit « chemin blanc ». L'ensemble de ces interventions devrait être terminé d'ici l'automne.

Les projets du Conseil municipal des jeunes fleurissent !

Les conseillers municipaux jeunes ont convié les Lévois le 05 avril dernier pour une opération de nettoyage de la commune.

Les 20 conseillers municipaux jeunes travaillent depuis le début de l'année sur la mise en place de leurs projets. Ils se réunissent régulièrement pour mener à bien des actions comme c'est le cas pour l'organisation d'une opération "nettoie ta ville". C'est ainsi que plus de 60 Lévois, enfants et adultes, se sont retrouvés le 05 avril dernier pour nettoyer la commune dans une ambiance familiale et conviviale dans le cadre de la 1ère fête de printemps. Un goûter, offert par la ville, les attendait sous un magnifique soleil.

Une fois n'est pas coutume, les enfants ont convié le 07 avril dernier les séniors lors d'un après-midi ateliers manuels. L'occasion d'échanger, de créer et de déguster un goûter pour le plaisir de tous. Prochain rendez-vous lors du déjeuner de fin d'année le 19 juin prochain.

Enfin, un autre projet a vu le jour pendant les vacances de Pâques avec la création d'un grand jeu de billes dans la cour de l'école Jules Vallain.

Les conseillers municipaux jeunes et les séniors se sont retrouvés lors du rendez-vous du part'âge le 07 avril dernier.

Un nouveau jeu de billes a été installé pendant les vacances de Pâques pour le plus grand plaisir de Léa et Yann qui le découvrent en avant-première !

Week-end GUINGUETTE

AUX ÉTANGS de LÈVES

14 & 15 JUIN

19h le samedi
et 11h le dimanche

Fairy Feet Big Band - Atelier Elévation - Chorale
de l'école municipale de musique de Lèves

Restauration et boissons sur place le samedi soir par les Amis du Lèves Music Band

VILLE DE LÈVES

In mémoriam

Bertrand de Rougé

Avec le décès de Bertrand de Rougé le 20 février dernier, la ville de Lèves perd une personnalité fortement engagée au service des plus fragiles, avec discrétion et sens du devoir. Né le 11 décembre 1932 au château de Baronville (Eure-et-Loir), il succéda à sa mère Louise Pomereu d'Aligre au conseil d'administration de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse en tant que personnalité qualifiée, représentant la famille d'Aligre. Il en fut vice-président durant plusieurs années.

L'âge venu, il souhaita passer le flambeau de cette charge bénévole à son fils Aymeric, puis sa santé exigea qu'il rentre à la Fondation comme résident. Il fut alors élu pour représenter les résidents au sein du conseil d'administration. Siégeant durant plus de 50 ans avec une grande assiduité malgré ses activités professionnelles et ses divers engagements, Bertrand de Rougé s'intéressa de très près aux évolutions de la Fondation et portait un intérêt particulier aux conditions de travail des agents autant qu'à la qualité d'accueil des résidents.

Engagé en Algérie, Bertrand de Rougé quitta l'Armée au grade de lieutenant de réserve, décoré de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze, avec une citation à l'ordre de la brigade. Il mena ensuite une carrière professionnelle dans la publicité, puis dans l'agriculture et la foresterie, avec la volonté de défendre et valoriser le terroir local. Il fut également longuement élu local à Béville-le-Comte. De son mariage avec Marie, il eut 5 enfants et 11 petits-enfants.

Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'ordre national du Mérite, croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze, médaille commémorative d'Algérie, chevalier du Mérite Agricole, médaille d'Or régionale, départementale et communale, médaille de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir, … le comte Bertrand de Rougé fut connu et reconnu par ses contemporains pour son engagement au service de notre pays et de notre département.

Particulièrement attaché à la Fondation, il prit la décision d'y passer ses dernières années et d'y rendre son dernier souffle, entouré de l'affection des siens et bénéficiant des bons soins des agents. Ses obsèques se sont déroulées à la chapelle de la Fondation le 25 février dans l'intimité familiale.

Marcel Walbecq

Marcel Walbecq est décédé chez lui à Lèves le 14 février, à l'âge de 84 ans. Né à Paris le 21 décembre 1940, il épousa Françoise, décédée en 2021, avec qui il eut trois fils. Ensemble, ils s'installèrent à Lèves en 1976. Ingénieur chimiste, Marcel Walbecq s'investit pour sa commune à travers le tissu associatif et au sein du conseil municipal où il fut élu durant deux mandats : de 1989 à 1995 auprès de Michel Castaing, et de 1995 à 2001 auprès de Jean-Bernard Huet en tant qu'adjoint au maire. Il intervint dans de nombreux domaines : sports, affaires culturelles, finances, urbanisme et chemins ruraux.

Retour en images

JEAN-PIERRE GORGES EN VISITE À LÈVES

Dans le cadre de ses visites communales, Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de Chartres métropole, est venu à la rencontre des élus le 14 mars durant toute la matinée. Dans un premier temps, un échange a eu lieu à la mairie, portant sur les sujets en cours et à venir entre la ville de Lèves et Chartres métropole : coeur de village, voiries, renaturation du Couasnon, transformation du Rigeard, etc. Puis les élus ont fait visiter les nouveaux aménagements du coeur de village à Jean-Pierre Gorges.

CARNAVAL

L'association des parents d'élèves a organisé son traditionnel carnaval dans les rues de Lèves pour finir dans la cour de l'école Jules Vallain où monsieur Hiver a été brulé.

FÊTE DU PRINTEMPS

La ville de Lèves et les Vitrines C'Chartres ont organisé la 1ère édition de la Fête du printemps le 05 avril dernier en présence d'une vingtaine d'exposants et de nombreux visiteurs.

REMISE DU LABEL TENNIS SANTÉ AU TC LÈVES

Le 20 mars dernier, le Tennis Club de Lèves a reçu le Label Tennis Santé, en présence de Sébastien Lenoël, président du comité départemental. Dans le cadre de cette labellisation, le club proposera du 21 au 24 mai une opération "santé et bien être". *+ d'infos page 42*.

VISITE DU RUCHER PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

Pendant les vacances de Pâques, les enfants de l'accueil de loisirs élémentaire ont été accueillis par les membres de l'Abeille lévoise pour une visite du rucher de Chavannes. Ici des enfants en tenue d'apiculteur.

RENCONTRE AVEC GÉRARD BESNARD

Gérard Besnard, en sa qualité de vice-président de Chartres métropole en charge des transports et de la mobilité, a rencontré Rémi Martial pour échanger sur les lignes Filibus de la commune.

CHARTE DU FLEURISSEMENT

Lancée en 2018, la charte du fleurissement permet aux riverains volontaires de planter fleurs et végétaux devant chez eux avec l'aide des services techniques. Ici une intervention rue Bernard Jumentier.

MARQUAGE EN ZONE BLEUE RUE DE JOSAPHAT

Les agents des services techniques ont réalisé renouvellement du marquage en peinture bleue des stationnements "zone bleue" rue de Josaphat. La durée autorisée est désormais de 2h *(cf. P2F mars-avril 2025).*

DIAGNOSTICS À L'ÉGLISE SAINT-LAZARE

Suite aux précédents diagnostics effectués ces dernières années en vue de travaux à effectuer, une entreprise est intervenue à l'aide d'une nacelle pour observer de près l'état de la voute et du clocher de l'église.

INSTALLATION DE JARDINIÈRES ET ARCEAUX À VÉLO

Afin de faciliter le stationnement des vélos des usagers de la nouvelle école de musique, les services techniques ont installés 3 arceaux à vélo et deux jardinières devant la nouvelle école de musique.

PLANTATIONS D'ARBRES POUR LA MICRO-CRÈCHE

Deux arbres savonniers ont été plantés par les agents de la ville pour permettre aux enfants de la micro-crèche de bénéficier de zones d'ombres dans le jardin.

La 1ère édition de la Semaine Musicale a trouvé son public

Du 15 au 23 mars s'est déroulée la première édition de la Semaine Musicale de Lèves. Artistes amateurs et professionnels ont fait le show pendant une semaine au sein de l'auditorium de la nouvelle école municipale de musique de Lèves et de l'espace Soutine. Retour en images sur l'événement.

Ecole municipale de musique
Le programme des concerts de fin d'année

Les jeunes musiciens de l'école municipale de musique lors du concert "le Pestacle" du 05 avril dernier.

SAMEDI 17 MAI	MERCREDI 04 & JEUDI 05 JUIN	SAMEDI 14 JUIN	DIMANCHE 15 JUIN	SAMEDI 28 JUIN
Récital des élèves de 3ème cycle	Festi'Voix- festival de chant choral	Concert du Fairy Feet Band et d'Elévation	Matinée champêtre chorale	Pique-nique musical
18h	20h	19h	11h	18h
Église de Lèves	Espace Soutine	Grange aux 4 vents *(étangs)*	Grange aux 4 vents *(étangs)*	Jardins de l'école de musique

Evénements gratuits - ouverts à tous - Infos : contact@leves.fr / 02 37 180 180

Soirée des associations
Les sportifs et bénévoles méritants mis à l'honneur

L'ensemble des récipiendaires lors de la soirée des associations le lundi 10 mars 2025 à l'espace Soutine.

Cet événement incontournable pour les associations lévoises se déroule tous les deux ans. Les présidents et membres des associations, les bénévoles et l'ensemble des Lévois étaient conviés le 10 mars dernier, à l'espace Soutine pour cette rencontre conviviale et festive qui met à l'honneur, les sportifs et bénévoles méritants.

Cette soirée donne l'occasion à chaque président d'association, une cinquantaine à ce jour, de mettre à l'honneur un sportif ou un bénévole de son association. Cette année, neuf ont participé et plus de 70 personnes ont reçu soit un trophée (un par personne ou par équipe), soit une médaille (pour les joueurs de l'équipe de football) et un bouquet de fleurs pour les femmes.

Cette année, la soirée a débuté avec une démonstration en musique du Twirling Dance Club de Lèves. Puis les récipiendaires se sont succédés sur scène, pour terminer par la mise à l'honneur par la ville de Lèves d'un Lévois. Toan Bandeira (cf. page 28) a été félicité par Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge de la vie associative, pour ses résultats au sein de C'Chartres Judo.

Un second événement en lien avec les associations est organisé chaque année, le **forum des associations**. Rendez-vous le **dimanche 07 septembre 2025** au complexe sportif Michel Castaing. L'occasion de découvrir l'ensemble des activités proposées et d'échanger avec les membres des associations.

73 récipiendaires mis à l'honneur

TWIRLING DANCE CLUB DE LÈVES
Equipe des championnats d'Europe
Maxime DOUCET
Chloé BRO
Eva BRO
Lesly DUCLOS
Eloïse FAURIEUX
Maëlys DIPPE
Elina MIGNON

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
Yvette AMY
Monique BERGER

AMICALE LAÏQUE
Guy BESSIN

AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES
Equipe des jeunes coachs bénévoles
Karel MOBEBO
Sarah DUBUC GROUX
Youna THEBAULT
Orlane DAUDIN
Léna DREANO

AS LÈVES
Julien PORC

ECOLE D'ARTS MARTIAUX ET DE SELF-DÉFENSE
Frédéric LECOMTE

LA VIGNE DE LÈVES
Arlette LOIRE
Clara SIMONIN

ABEILLE LÉVOISE
Philippe COUILLIEN

FOOTBALL CLUB DE LÈVES
Equipe U15
Fabio AFONSO
Iles ARCHIMBAUD
Marley ATCHAMA DONNAT
Alex AYVAZIAN
Sofiane BENALI
Antoine BLONDET
Mathurin BRUNET
Adam BUCHON
Mathys CALTOT
Noa CARON
Ayant CERANTON GIROND
Maxens COHU
Malo COIGNOUX
Eithan CORNUEAU
Adam COUTO
Adem DE CONDAPPA
Kerem DEMIRORS
Mouhamed DRIDI
Ilyess EL KHAYER
Adam FARFACH
Jawed FHIHAM
Noah FRANOUET
Marzouk HADDEDOU
Malo HERMELINE
Naim HOUARI
Flavien JAHANDIER
Randy KINKALA
Fares KIRAT
Rayan LAMINE
Elliot LAUNAY
Evan MARTORY
Firas MOHAMED
Keelan MORICE
Romain PAVIOT SAMSON
Rayan PELTRIAUX
Ryan PHILBERT
Nathan POIGNANT
Mickael OIGNON
Walid RADDANI
Nicolas RAVET
Cameron RILCY
Afanso RODRIGUES DOS SANTOS
Arthur SALMON
Tiago TACHER
Emmanuel VANDROMME
Kameron YAUCAT GUENDI CHRIS

Éducateur
Melvyn ALAMICHEL
Hermes GONCALVES DA CUNHA

Dirigeant
Nicolas RAVET
Jérôme AFONSO
Mike RILCY

VILLE DE LÈVES
Toan BANDEIRA

La soirée du 10 mars a débuté avec la démonstration du Twirling Dance Club de Lèves.

Le judoka Toan Bandeira récompensé par la ville de Lèves lors de la soirée.

Toan Bandeira, 5ème au championnat de France de judo 1ère division

Arrivée à la 5ème place du championnat de France de judo 1ère division en mars dernier et récompensé lors de la soirée des associations, rien n'arrête Toan Bandeira. Le Pied de fée est allé à la rencontre de ce jeune Lévois de 16 ans passionné de judo.

Toan Bandeira lors du championnat de France 1ère division le 1er mars dernier.

Toan, peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Toan Bandeira, j'ai 16 ans et je réside à Lèves. Je pratique le judo au sein du C'Chartres Judo depuis 3 années, entraîné et coaché par Kylian Wuillot. Dans le cadre de mes études, je m'entraîne 5 fois par semaine au pôle espoir d'Orléans.

J'évolue dans la catégorie Cadet de moins de 66kg. Je suis classé au niveau national à la 6ème place de la ranking list nationale.

Tu es amené à participer à de nombreuses compétitions, quels sont les résultats dont tu es fier ?

J'ai eu la chance de participer à la coupe d'Europe de Thessalonique en Grèce en 2024 où je remporte une victoire au premier tour face à un Grec et une défaite au deuxième tour contre un Israélien.

J'ai également été :
- 2e au Tournoi Exellence de Harnes
- 2e au Tournoi Exellence de Nantes
- 5e au Tournoi Super Exellence de Dijon
- 1er au Tournoi Label A de Chartres

Enfin, j'ai participé en mars dernier au championnat de France de judo 1ère division où je suis arrivé 5ème au classement.

Quels sont les objectifs que tu t'es fixé ?
Je souhaite devenir champion de France et rentrer au pôle France de Chatenay Malabry.

MAISON ET SERVICES : VOTRE NOUVELLE INTERLOCUTRICE

Depuis novembre 2024, Camille Langevin est ravie de pouvoir annoncer qu'elle a repris l'agence Maison et Services de Lèves.
Son métier ? Soulager votre quotidien en assurant des prestations de ménage, repassage, vitres et nettoyage chez les particuliers.
Alors, on dit bienvenue à la nouvelle Lévoise, toujours prête à vous accueillir !

02 37 34 55 47/ 06 67 26 41 37
mschartres@maison-et-services.com

Vie des associations

COMITÉ DE JUMELAGE

30ème anniversaire du jumelage de Lèves

Du 2 mai au 5 mai les Anglais de notre ville jumelle de Nailsworth nous rendront visite pour le 30ème anniversaire du jumelage entre nos 2 villes. En 1995, le Maire de Lèves, M. Michel Castaing et le Maire de Nailsworth M. John Cross signèrent la charte du Jumelage entre nos 2 villes. Depuis cette date des échanges constants se sont poursuivis entre nos villes.

A cette occasion nous renouvellerons cette signature faite il y a 30 ans. Le Nailsworth Silver Band accompagnera les membres du jumelage. Ce sera une délégation de 64 personnes que nous accueillerons à Lèves. Le Band se produira le samedi soir **3 mai** à 19 h sur la place de l'église avant la soirée Tribute aux Beatles organisée par la mairie.

Le dimanche après midi **4 mai**, à 16h un concert ouvert à tous sera donné à l'Espace Soutine où se produiront le band anglais accompagné de musiciens lévois. Venez nombreux les applaudir.

LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND

Un des moments forts de notre année est imminent : notre association prendra part aux festivités du 30e anniversaire de l'amitié entre Lèves et Nailsworth, en collaboration avec le comité de jumelage. Cela fait de nombreuses années que nous, musiciens et bénévoles du Lèves Music Band, accueillons nos homologues britanniques du Nailsworth Silver Band lors de leurs visites.

Cette fois-ci encore, la majorité des musiciens anglais seront hébergés par des membres de notre association. Nous les accueillerons **du 2 mai au 5 mai** et participerons ensemble aux célébrations et aux échanges qui promettent, comme à chaque fois, de beaux moments musicaux et culturels entre nos orchestres.

Samedi 3 mai, à 19 h, les Anglais joueront place de Nailsworth et **dimanche 4 mai**, à 16 h, un concert réunira sur scène notre Fairy Feet Bigband et le Nailsworth Silver Band. L'entrée sera libre, nous vous y attendons nombreux ! Let's celebrate music and friendship together !

JUDOS LÉVOIS

Le judo club de Lèves a organisé au mois de mars un entrainement en commun avec les clubs de Luisant et Bonnétable dans la Sarthe.

Jérémy Jamet le moniteur de Léves a assuré le cours auprès d'une quarantaine de judokas sur un tatami un peu petit !

Tout s'est bien passé et le verre de l'amitié fut partagé pour clôturer l'entrainement.

SEDB 28

Sous la houlette de M. Claude-Joël Voyau président de la « Fédération française du dévouement et du bénévolat » en présence de M. le Maire Remi Martial qui a rappelé le rôle des associations au sein de notre commune, nous avons procédé à une remise de distinctions :

- Une médaille d'argent est remise par Monsieur Jack Beaumont à : Madame Andrée GOUSSET – au titre de son engagement auprès de nombreuses associations lévoises, toujours présente pour aider.
- Une médaille de bronze est remise par Monsieur Alain Lhemery à : Monsieur Patrick HUBERT - au titre de son engagement auprès de nombreuses association lévoises, toujours disposé à donner « un coup de main »
- Un trophée et un chèque de 500€ sont remis par Monsieur Rémi Martial au nom de Monsieur Claude Joël VOYAU à :

Association Twirling Dance de Lèves (avec sa présidente et 3 membres) :
Jeune association (3 ans) constituée de jeunes membres qui ont déjà un beau palmarès... en France et en Europe. Reverse un tiers de leurs bénéfices à l'association contre la mucoviscidose et à Octobre rose.

Monsieur Rémi MARTIAL remet également un chèque de 100€ à l'ALPL (association des parents des Lèves) – représenté par son Président Monsieur Benjamin CASTEL. Ce chèque aidera pour le voyage d'élèves en classe de mer.

C2L

Notre conférence annuelle sur le thème La Tamise s'est déroulée le 12 mars dernier. Cent dix personnes ont assisté à cette nouvelle rubrique de C2L qui vous fait découvrir la culture anglaise. Ce deuxième tableau après Charles Dickens a eu un succès vif. Notre maitresse de conférence Odile Vanneau a su nous captiver et nous faire voyager durant 1h30mn. Nous attendons la prochaine séance avec beaucoup d'impatience.
Une nouvelle visite de Lèves en anglais a eu lieu le samedi 29 mars dernier. Pour la troisième fois nous avons visité l'église de Lèves et surtout ses vitraux. Notre guide Graham Inns nous enrichit toujours de nouveaux éléments. Une dizaine de personnes y ont participé.
Notre assemblée générale aura lieu le **vendredi 27 juin 2025** à 18h30 à la salle Marcel Josse.
Nous pensons déjà à la rentrée prochaine. Si vous avez envie d'inscrire vos enfants petits ou plus grands au cours d'anglais, nous vous suggérons de le faire assez rapidement car le nombre de places est limité.
Pour tout renseignement 06 76 99 17 98 ou mail cholin.annie@gmail.com
La Présidente C2L, Annie CHOLIN

LA PÉTANQUE LÉVOISE

Le 12 avril, 62 joueurs se sont déplacés au square Marcel Proust. Après 4 parties sous le soleil, deux doublettes ont terminé premières ex aequo, félicitations à Jean-Marie, Lionel, Joe et Steven.

La journée s'est achevée par le pot de l'amitié. Remerciements à la boulangerie la Pierrotine et à la pizzeria le Don Camillo pour leurs partenariats.

Pour info : prochain concours le **samedi 24 mai**.

LES AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT

L'association toujours présente aux journées du patrimoine propose des visites guidées par la conférencière Mme Claire BARBIER identique à celle du 4 avril 2024 qui avait rencontré un vif succès.
Contacter Mme Gallois :
06 16 77 23 45 / gallois.monique28@gmail.com

CHARLES GAUTIER

L'Association compte à ce jour 160 adhérents.
Le dimanche 13 avril, nous avons organisé notre loto annuel avec 63 participants. Ce fut une belle journée. Nous en profitons pour remercier les commerçants (Boulangerie La Pierrotine, Carrefour express, Gamm Vert, Ets Prelle, Pharmacie, Atelier photo Vallée, Coiffure Florence, Feeling Coiffure, Les Ciseaux de Marion et le Crédit Agricole) qui ont participé à cette réussite en nous donnant des lots, des bons d'achats, etc. et la Société Pro'Confort qui nous a beaucoup aidé avec ses nombreux lots offerts suite à une journée de démonstration organisée le 17 mars 2025 clôturée avec un repas offert. Nous remercions la Mairie pour le prêt de la salle pour cette manifestation.

Nous rappelons que notre repas annuel est programmé pour le **dimanche 11 mai 2025** à l'Espace Soutine.
Le **vendredi 20 juin**, une sortie avec RS Distribution Bleu Voyages est organisée : Royal Music-Hall Palace.
Le Président : Roger RENAULT

LES PARENTS DES LÈVES

Ce vendredi 04 avril et sous un soleil radieux, nous avons pu organiser le traditionnel carnaval de Lèves. Au départ de l'école maternelle, avec de nombreux déguisements pour les petits et les grands et sous la houlette d'une batucada endiablée, nous avons rejoint la cour de l'école Jules Vallain en déambulant dans les rues. A l'arrivée, nous avons pu voir une démonstration du Twirling Dance Club de Lèves avant que le Président de l'ALPL en compagnie de M. Le Maire mettent le feu à M. Hiver.
A l'issue de l'animation, nous avons organisé l'apéro des parents qui s'est déroulé dans une ambiance détendue juste avant le début des vacances scolaires.
Nous tenons à remercier les services de la Mairie pour le prêt du matériel, La Police Municipale et les signaleurs qui ont pu sécuriser le parcours, l'association Lèves-toi et Marche pour la voiture balai, Le Centre de Loisirs pour la confection de la tête de M. Hiver, M. Vassart pour le prêt de la paille et Charlotte pour la création du costume.
La fête des P'tits Lévois se tiendra le **dimanche 15 juin 2025** de 10h à 17h dans la cour de l'école Jules Vallain. Nous allons avoir besoin de bénévoles pour aider au montage/démontage, à la tenue des stands, de l'accueil et de l'espace restauration. Merci d'indiquer vos disponibilités à l'adresse mail suivante : lesptitslevois@gmail.com.
On compte sur vous :).

LÈVES, PÊCHE ET NATURE

Le premier Mars a eu lieu notre lâché de truites, avec environ 80 KG de lâchés.
Nous avons refais les postes de pêche au niveau des moutons, nous les avons sécurisés et rendu plus accessibles.
Nous avons également fais le premier enduro de l'année (concours carpes en batterie sur le grand étang)
C'est pas moins de 200Kg de poissons qui ont été capturés lors de ce week-end.

CRAZY DANCE
SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Vendredi 27 juin 2025 à 20h30 à l'espace Soutine. Les billets seront en vente prochainement au 06.68.44.78.24

LA VIGNE DE LÈVES

Chers amis,
Notre 3ème taille s'est déroulée studieusement et joyeusement le 1er mars, réunissant plus d'une vingtaine de membres, et se terminant par un verre bien mérité. Depuis la vigne pousse très bien, sans gel pour l'instant. Les courageux travailleurs sont occupés à biner les rangs, dans une terre rendue très dure par le temps sec depuis mars. Tout va bien et notre vigne est belle ! Nous sommes aussi très occupés par la préparation de la Fête de la Vigne qui se déroulera le **samedi 14 juin** de 10h à 18h sur la Place de l'Eglise. Faites savoir et venez nombreux profiter du programme dense et festif que nous vous avons préparé avec l'aide de la mairie.
Entretemps n'oubliez pas la Soirée Café Théâtre le **samedi 17 mai** à 17 heures (Théâtre de l'Orangerie rue d'Ouarville): une dégustation de 4 vins du Roussillon Provence avec leurs mets assortis sera entrecoupée de 4 fables de la Fontaine interprétées par les comédiens de Lèv'Art.
A bientôt ! François MEBS – www.lavignedeleves.com

LÈVES TOI ET MARCHE

Nous avons clôturé nos 25 ans d'existence autour d'un verre de l'amitié et c'était aussi l'occasion de remettre, aux associations « rêves et espoirs » et « Phare avec Julie », partenaires de notre première course de canards, un chèque de soutien aux actions qu'elles mènent.
Madame Cantet, présidente de l'association « Rêves et espoirs » présente le chèque de soutien reçu des mains de Frédéric Chabassier, notre président en présence de Olivier Pichereau, adjoint en charge de la vie associative.

A vos agendas : notre 17ème CHAVANNE'S BROC se déroulera le **jeudi 29 mai 2025** - Renseignements au 07 68 32 28 35 ou par mail à : levestoietmarche@hotmail.com

Nouveautés 2025 :
Le **dimanche 13 juillet 2025**, nous organisons le « PUCE SPECIAL 2 ROUES ».
Profitez de cette journée pour vendre ou échanger vos piéces détachées, de la documentation, des accessoires, des vêtements pour deux roues UNIQUEMENT (motos, scooters, mobylettes, vélos et trottinettes)
Voici les activités de nos sections :

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :
En mai 2025 : les lundis 12 et 26 à 14h00
les samedis 10 et 24 à 10h00

En juin 2025 : les lundis 9 et 23 à 14h00
les samedis 7 et 21 à 10h00
En juillet 2025 : le lundi 7 à 14h00
le samedi 5 à 10h00

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la salle N°3 de l'espace SOUTINE.

En mai 2025, les mardis 6, 20 et 27 de 14h00 à 21h00

En juin 2025, les mardis 10 et 24 de 14h00 à 21h00

Vous pouvez toujours retrouver notre actualité sur notre site : www.leves-toi-et-marche.fr

TC LÈVES

Les beaux jours sont de retour, et l'envie de taper la balle en extérieur se fait ressentir. Mais même en hiver, le tennis club de Lèves reste très actif. Ainsi, durant les mois de février et mars, de nombreuses animations ont eu lieu.

Du côté de la compétition tout d'abord avec des tournois jeunes et adultes qui ont vu de nombreuses victoires lévoises, de belles promesses d'avenir chez nos jeunes et des premières pour nos adultes femmes débutantes en équipe.

Ensuite, du côté des animations, les femmes ont pu goûter à un week-end de cohésion sur les plages normandes avant que le tennis club de Lèves se mette à l'heure irlandaise avec sa soirée de la Saint Patrick.

Enfin, le tennis club a reçu sa plaque du label tennis santé lors d'une cérémonie organisée par la mairie que nous remercions.

Place maintenant au championnat par équipe été ainsi qu'à notre premier tournoi open qui se tiendra **du 27 juin au 13 juillet**. A vos inscriptions !

LES TRÉTEAUX D'ALIGRE

LA NAPPE EMPOISONNÉE de Gustave PLOCK

Le début du printemps marque le début des grandes manoeuvres pour Les tréteaux d'Aligre : après les représentations de l'Histoire du Soldat et de Zπ qui ont occupé le collectif jusqu'à la mi-mars, c'est à présent la nouvelle production de LA NAPPE EMPOISONNÉE de Gustave Plock qui se profile pour la fin du mois de mai : spectacles à Soutine **les 31 mai, 1er et 3 juin**, ouverture de la billetterie dès le premier mai !.. La cadence des répétitions s'accélère, il s'agit de mettre ensemble musiciens et comédiens, qui jusqu'à présent ont travaillé séparément. La création des costumes, la scénographie et la mise en scène se précisent. La pièce se passe en 1899 : une séance de spiritisme nous révèle qu'une erreur s'est glissée dans les calculs de Nostradamus : la fin du monde pourrait bien être pour le soir de la Saint-Sylvestre!...

Branle-bas le combat dans le petit monde scientifique -mais pas que- du professeur Tumouche et de ses amis, qui vont tenter de contrarier le mauvais augure... Les situations improbables s'enchainent au gré de dialogues cocasses et fantaisistes, dans une logique sur-réaliste imparable. La musique, agencée et dirigée par Michel Bienaimé, est confiée aux bons soins de l'Ensemble Instrumental des Tréteaux d'Aligre (neuf instrumentistes) au trombone solo : Florent Ménissier.

Un spectacle « tout public », musique et théâtre, dans lequel parents et enfants trouveront l'occasion de passer un bon moment en famille.

Durée : 2h00 - Renseignements et réservation :
les tréteauxdaligre@gmail.com / Ou téléphone : 0633673949
Ou scan QR code apposé sur les affiches et les flyers.

LE COMITÉ DES FÊTES

Le 30 MARS, le beau temps était au rendez-vous avec les enfants, les yeux pétillants, toujours impatients d'attendre la rupture du lien qui leur permettra de courir vers les œufs factices lancés à tout va sur le terrain et en échange desquels quelques chocolats leur seront remis. Les grands aussi étaient heureux et ont partagé le bonheur avec ces jeunes.

Cette année nous avions réservé un espace pour les « petits » qui , assistés de leurs parents, avaient le temps de déposer les quelques œufs trouvés, dans leurs petits paniers. Enfants et parents étaient satisfaits.

N'oublions pas notre prochaine manifestation qui sera le BRIC A BRAC à l'espace Soutine le **DIMANCHE 29 JUIN** 2025 dès 8 heures.

ALAM

Association Lévoise des Assistantes Maternelles

Pour plus de visibilité et de compréhension pour tous, l'ADAMVE change de nom et devient l'Association Lévoise des Assistantes Maternelles

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements

Christine BONNEFOND
Présidente au 06 60 18 48 95

AMICALE LAÏQUE

La nouvelle pièce de La Boîte à Eux
LE REPAS DES FAUVES
de Vahé Katcha

En 1942, dans une ville de la banlieue parisienne, Victor a réuni des amis pour fêter l'anniversaire de sa femme Sophie, malgré les restrictions de l'Occupation. La soirée conviviale est brutalement interrompue par des coups de feu au-dehors ; deux officiers allemands sont abattus.

Le commandant Kaubach surgit dans l'appartement et exige deux otages pour suppléer les coupables en fuite. Les convives disposent de deux heures pour les choisir parmi eux... La tension monte, la bassesse, la médiocrité et la veulerie de chacun des « amis » ressortent.

Désabusé, Vahé Katcha pointe du doigt la noirceur de l'âme humaine. « L'homme est un loup pour l'homme », rappelle-t-il. Cette pièce nous interroge sur qui nous sommes, hommes ou monstres ? Altruistes ou individualistes ? Lequel des sept amis nous ressemble le plus ?

A l'Espace Soutine de Lèves les **J15, V16, S17, M20, M21, J22, V23, S24 mai 2025** à 20h30 et **D25 mai** 2025 à 15h30.
Durée du spectacle : 1h30. Spectacle conseillé à partir de 12 ans.
Tarif 12 euros ; tarif réduit (- 18 ans, étudiants, handicapés, chômeurs et adultes réfugiés) 6 euros.
Pas de réservation.

Exposition peinture et encadrement d'art

Comme chaque année, les élèves des ateliers peinture et encadrement d'art de l'Amicale laïque exposeront leurs créations les **14 et 15 juin** prochains à la salle Marcel Josse. Les enfants des établissements scolaires de Lèves pourront découvrir cette exposition le 16 juin.

Venez nombreux.

FC LÈVES

Le FC Porto à Lèves ! Un stage inoubliable

Le FC Lèves a organisé un stage de foot captivant de 5 jours avec le prestigieux club portugais du FC Porto (FC Porto World Camp). Le stage comprenait chaque matin deux heures d'entraînement intensif, suivies d'un repas convivial et d'ateliers pédagogiques, pour conclure par des petits matchs. Ce stage a rassemblé 23 garçons et 2 filles, issus de divers horizons dont un participant venu d'Alençon ! Encadrés par le coach Francisco Lemos, qui dirige l'académie des U17 au FC Porto, les enfants ont montré une progression remarquable tout au long du stage. Grâce à l'expertise de Francisco, ils ont découvert des exercices innovants et stimulants qui ont amélioré leurs compétences techniques, mais aussi renforcé leur confiance en eux. Chaque séance était un véritable plaisir pour les participants qui ont adoré les défis proposés. L'enthousiasme et la motivation étaient palpables, et les sourires sur leurs visages témoignaient de leur satisfaction.

On n'oublie pas de féliciter nos éducateurs, Killian et Hermès qui encadraient également le stage, accompagnés par Christina que l'on remercie chaleureusement pour la traduction. Si la mise en place de ce projet a nécessité quatre mois de préparation, orchestrée avec la société Sport Madness, Yvan Vannier, Président du FC Lèves et le FC Porto, le résultat était à la hauteur de nos espérances. Les stagiaires sont repartis le cœur rempli d'étoiles et de souvenirs inoubliables.

FNACA - 19 MARS 2025

63ème anniversaire du Cessez-le-Feu de la guerre d'Algérie

La commémoration de cette journée a été célébrée à 18 heures au cimetière de Lèves. Ce 19 mars a trouvé une participation normale pour honorer les camarades de toutes guerres, morts au champ d'honneur.

La cérémonie s'est déroulée en l'absence de Monsieur Rémi MARTIAL, maire et conseiller départemental. Il était représenté par Monsieur Joël HOUVET, adjoint. Ce dernier a déroulé, par ordre chronologique, le déroulement de la manifestation. On nota aussi la présence de certains adjoints dont Madame PALLUEL, Monsieur LE CALVE et Monsieur LECOINTRE.

La délégation d'anciens combattants a répondu présente à l'invitation du président François DAUVILLIER, lui-même excusé pour raison de santé.

Le cortège, formé, était précédé de musiciens de l'école de musique de Lèves et quelques élèves élus au conseil municipal des jeunes. L'assemblée constituée s'est dirigée pour fleurir les 2 tombes de nos camarades lévois (Robert DEVAUX et Jacky LARUE).

Le traditionnel dépôt de gerbes au monument aux morts a été effectué respectivement par le comité local et la municipalité. Ceci précédait la lecture des 2 messages, l'un lu par Monsieur Jean-Jacques GUDIN, trésorier, pour la fédération nationale, suivi du message du texte de la secrétaire
d'état au ministère des armées par Monsieur Joël Houvet représentant Monsieur le Maire. Ces lectures rappellent l'arrêt des hostilités et le soulagement que cette paix peut engendrer.

A la différence de l'an 2024, aucune distinction à nos adhérents n'a été effectuée. La Marseillaise fut entonnée et le cortège, reformé dans l'ordre du départ, se dirigea vers le préau des écoles.

La présence des jeunes conseillers permet de souligner l'importance de ce jour d'anniversaire. Il faut tout mettre en œuvre pour leur transmettre le souvenir de leurs ancêtres. La commune de Lèves souhaite donner une dimension particulière à ces rendez-vous de commémoration.

La soirée s'est terminée par le traditionnel vin d'honneur offert à tous les participants par la municipalité.

AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES

Le club de l'Avenir gymnique de Lèves continue d'arpenter la France pour participer aux différentes compétitions en équipe et en individuel.
• Le 26 janvier 2025, c'est à Saint Denis en Val (45) que se sont rendues 12 gymnastes pour participer au Match Artistique, compétition régionale individuelle. Elles reviennent avec de beaux résultats et des podiums dans plusieurs catégories.

• Le 1er et 2 février 2025, 4 gymnastes étaient en compétition pour les demi finales des Coupes Nationales à Saint Amand les Eaux (59). Encouragées par leurs infatigables supporters, elles ont toutes fait de beaux passages sur les 4 agrès. dont Youna MARIE 13 ans se classe 1ère dans la catégorie Minimes.

De retour à la maison, l'Avenir Gymnique de Lèves a organisé, le 1er mars 2025, son incontournable concours interne dans le gymnase Michel Castaing à Lèves. Ceci en vue de préparer les plus jeunes gymnastes aux compétitions départementales qui se déroulaient les semaines suivantes.

• En effet, le 9 mars 2025, l'équipe des Jeunesses (10-14 ans) et des Aînées (14 ans et +) étaient en compétition contre les autres clubs du département a Hanches (28). Les deux équipes remportent la 1ère place et sont championnes départementales.
• Le 16 mars 2025, c'est au tour des plus petites de s'illustrer sur cette même compétition à Luisant (28). Les poussines (6-10 ans) remplissent l'objectif fixé en terminant 2ème du département .
Ce même week-end, Youna MARIE s'est rendue à Montoir de Bretagne (44) pour participer aux finales des Coupes Nationales. Après une somptueuse compétition, elle fait l'honneur du club en se hissant sur la 1ère place du podium.

• Les 5 et 6 avril 2025, 3 gymnastes étaient en compétition pour le Trophée National à Angers (49). Malgré une compétition difficile pour certaines, nous félicitons le club de voir ses gymnastes de plus en plus nombreuses chaque année sur les compétitions nationales.

Nous leur souhaitons de poursuivre dans cette direction et de continuer de briller sur les compétitions jusqu'à la fin de la saison.

État-civil et urbanisme

État-civil *(jusqu'au 15 avril 2025)*

DÉCÈS

14 février 2025
Lucette ANDROUARD veuve JÉRÔME

15 février 2025
Marcel WALBECQ

16 février 2025
Daniel DESGROUAS

17 février 2025
Raymonde THIROUARD veuve POMMERET

21 février 2025
Claude CHARRON

14 mars 2025
Georgette RIGUET épouse GONET

Urbanisme *(jusqu'au 15 avril 2025)*

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 028 209 25 00023	1 route de Chavannes	Remplacement d'un portail cassé
DP 028 209 25 00025	1 route de Chavannes	Remplacement d'une porte vitrée et de fenêtres fixes
DP 028 209 25 00026	1 B chemin de Dreux	Réalisation de clôtures en maçonnerie enduite
DP 028 209 25 00027	74 B route de Chavannes	Dalle béton pour abri de jardin
DP 028 209 25 00028	2 rue de la Chacatière	Réfection mur
DP 028 209 25 00029	57 avenue Marcel Proust	Clôture de jardin
DP 028 209 0021M01	26 rue du Bout du Val	Modification surface déclarée
DP 028 209 25 00030	15 avenue Marcel Proust	Transformation habitation en établissement de santé

Permis de construire et d'aménager

PC 028 209 25 00002	6 résidence de la Vallée	Agrandissement d'une maison
PC 028 209 21 0013M02	Lotissement Clos Renault	Modification carports-garages, déplacement des haies

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 028 209 25 00012	5 rue du Mousseau	Réfection toiture
DP 028 209 25 00013	1 A chemin de Dreux	Panneaux photovoltaïques sur toiture
DP 028 209 25 00014	7 rue Bernard Jumentier	ABANDON- Isolation par l'extérieur et bardage bois
DP 028 209 25 00015	6 rue du Mousseau	Isolation par l'extérieur du pignon sud-ouest
DP 028 209 25 00016	12 rue de la Pointe à l'Hermite	Création d'une vitrine
DP 028 209 25 00017	40 rue de Bailleau	Isolation par l'extérieur
DP 028 209 25 00018	1 sente du Presbytère	Remplacement de menuiseries
DP 028 209 25 00019	62 rue de Longsault	Changement de menuiseries, isolation extérieure, pompe à chaleur
DP 028 209 25 00020	9 rue du Moulin à Vent	Changement de clôture mur plein
DP 028 209 25 00021	26 rue du Bout du Val	Transformation combles en habitation
DP 028 209 25 00022	15 Clos des Grands Prés	Changement de portail et portillon
DP 028 209 25 00003	6 B rue Jules Vallain	Construction d'une véranda
DP 028 209 25 00024	4 rue des Trois Maisons	Clôture et portail

Permis de construire et d'aménager

PC 028 209 24 0007M01	24 avenue Soutine	Modification de la hauteur du mur arrière de la construction

Conseil municipal

séance du 10 février 2025

1. Budget 2025 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels (budget ville de Lèves)

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2024, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.
L'affectation en 1068 (investissement) reste une provision jusqu'au vote de la délibération d'affectation des résultats définitive qui intervient après le vote du compte administratif.

Si le compte administratif venait à faire apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

Il est proposé la reprise anticipée des résultats suivants :

Réalisé	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat de l'exercice 2024
Fonctionnement	4 902 188,54	6 152 739,33	1 250 550,79
Investissement	3 070 528,93	3 271 336,65	200 807,72
Global	7 972 717,47	9 424 075,98	1 451 358,51

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Part affectée au fonctionnement
Fonctionnement	1 250 550,79	1 100 550,00	150 000,79
Investissement	200 807,72	200 807,72	

	DEPENSES RAR	RECETTES RAR
Investissement	285 563,89	505 785,00

VU l'article L 2311-5 du Code général des Collectivités territoriales, qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,
VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT que les affectations seront également inscrites au budget primitif ainsi que les restes à réaliser,
CONSIDERANT que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif,
VU la commission générale du 3 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE pour le budget 2025, la reprise anticipée des résultats,
APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2024 ainsi que les restes à réaliser, du budget principal (ville),
AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

2. Exercice 2025 - Budgets primitifs - Annexes

Lors de sa séance du 19 décembre 2024, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour la période 2025-2027.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, ont été élaborés les budgets primitifs pour 2025 pour la ville de Lèves et l'Espace Soutine.

Il est rappelé que le budget « ville » intègre la reprise anticipée des résultats et les restes à réaliser conformément à l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance du projet des budgets primitifs de l'exercice 2025 de la commune et de l'Espace Soutine, les inscriptions budgétaires s'élèvent en dépenses et en recettes à :

Commune de LEVES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	6 027 808,79 euros	4 209 951,51 euros
DEPENSES	6 027 808,79 euros	4 209 951,51 euros

Espace SOUTINE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	154 872,05 euros	1 872,05
DEPENSES	154 872,05 euros	1 872,05

VU la commission générale en date du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 voix contre (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

VOTE tels que présentés les budgets primitifs 2025.

3. Fiscalité communale -Vote des taux 2025

En 2024, les taux des trois taxes directes locales ont été fixés à :
- Taxe d'habitation : 16,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,18 %

Pour l'année 2025, les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties sont maintenus au même niveau que 2024.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le code général des impôts,
VU la commission générale du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE au titre de l'année 2025, le taux des trois taxes directes locales à :
- Taxe d'habitation : 16,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,18 %

4.Exercice 2025 - Autorisation de virements de crédits M57

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté la mise en œuvre la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante vote le budget par chapitre :
- pour la section de fonctionnement,
- pour la section d'investissement,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Également, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses

de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Une décision modificative sera nécessaire si les besoins de virement excèdent le plafond de fongibilité accordé par l'assemblée délibérante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57,
VU le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57,
VU les délibérations n° 64/22 et 65/22 relatives à la mise en œuvre et à l'application de la M57,
VU la commission générale en date du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget de la ville de Lèves et de l'Espace Soutine à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
DIT que l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

5. Demande de subvention de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025

Pour 2025, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation du DOJO situé au complexe sportif Michel Castaing à Lèves.

En effet, la commune s'engage dans un projet global de restructuration et de rénovation de l'ensemble des équipements sportifs communaux. Ce projet doit commencer en 2025 pour se terminer en 2029.

Dans ce cadre, il est prévu la réhabilitation et la réorganisation des surfaces du DOJO qui consistent en :
- Le retrait de l'amiante de la toiture et sa reconstruction ;
- La réhabilitation de l'enveloppe thermique, (extérieurs, intérieurs et sols) ;
- Création de vestiaires, douches, toilettes et espaces communs PMR.
Pour rappel, le DOJO a été construit durant les années 1970, D'ossature bois, la couverture est en fibrociment. Les intérieurs sont également constitués de panneaux bois avec une isolation et de composites pouvant contenir de l'amiante. S'agissant des consommations énergétiques, l'éclairage et le chauffage, le ballon d'eau chaude à résistance électrique sont assurés par des dispositifs obsolètes.

Le coût global prévisionnel est de 1 254 915,60 HT euros soit 1 509 898,70 TTC euros répartis ainsi :
- Maitrise d'œuvre et OPC : 147 897,6 HT euros soit 177 477,12 TTC euros ;
- Réhabilitation du DOJO : 1 107 018 HT euros soit 1 328 421,60 TTC euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement de la DSIL – DETR 2025,
VU la commission générale en date du 3 février 2025,

CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025, une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :
- Réhabilitation du DOJO

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DSIL et à signer tous les actes nécessaires liés de la demande de subventions.

6. Exercice 2025 - Attribution de subventions aux associations - Annexe

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations.

En outre, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention pour le financement d'actions ponctuelles et sur justificatif.

Après examen des demandes déposées par les associations, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le versement des subventions, pour l'exercice 2025 (voir annexe).

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2024 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2025,
VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,
VU les demandes de subvention déposées par les associations,
VU la commission générale du 3 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. LE CALVE, M. HOUVET et Mme GUILLET n'ont pas pris part au vote)

DECIDE d'attribuer le versement des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2025, dont le montant global a été voté au budget primitif 2025,

DECIDE d'attribuer le versement des subventions exceptionnelles aux associations pour l'exercice 2025 dont le montant global a été voté au budget primitif 2025,
AUTORISE monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions des associations telles que votés.

7. Personnel communal – Ouverture de postes pour les emplois ALSH et service technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Afin d'assurer le surcroit d'activités aux ALSH maternels et élémentaires ainsi qu'au service technique, il est nécessaire de créer des emplois d'adjoint d'animation territoriale et d'adjoint technique territorial.

Conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, il peut être fait appel à des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité.

Les recrutements seront effectués en fonction des effectifs prévisionnels. La rémunération s'effectuera selon les grilles indiciaires et variera selon les fonctions des candidats retenus.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,
VU la commission générale du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'emplois d'adjoint d'animation territorial et d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité,
HABILITE l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,
AUTORISE monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

8. Projet de requalification de la route de Chavannes

La commune de Lèves souhaite procéder à une requalification de la route de Chavannes aujourd'hui très vétuste.

Après une phase d'expérimentation d'une mise à sens unique partielle en cours, la collectivité souhaite réaliser, en collaboration avec Chartres métropole et le Conseil départemental, les travaux suivants :
- Mise à sens unique partielle de la rue et adaptation des aménagements aux transports collectifs et aux transports doux,
- Enfouissement des réseaux secs et renouvellement des réseaux humides fortement dégradés,
- Renouvellement de la structure de chaussée et de la couche de roulement,
- Remplacement des bordures,
- Réalisation de nouveaux trottoirs,
- Implantation d'espaces de stationnement,
- Aménagements paysagers.

Cet aménagement devrait se dérouler en plusieurs phases. Au préalable à ce projet, la ville de Lèves souhaite procéder à la désignation d'un maître d'œuvre par appel d'offres.

Ce dernier, une fois désigné, aura pour mission de prendre en compte les impératifs techniques de chaque décideur, des observations des riverains concernés et de présenter un projet avec évaluation financière.

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT la nécessité de désigner un maitre d'œuvre par appel d'offres pour le projet de requalification de la route de Chavannes,
CONSIDERANT la nécessité de conduire un projet de requalification de la route de Chavannes pour une meilleure sécurisation des usagers (piétons et automobiliste),
VU la commission générale du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de requalification de la route de Chavannes,
APPROUVE la désignation d'un maitre d'œuvre par appel d'offres pour le projet de requalification de la route de Chavannes,
AUTORISE monsieur le Maire à lancer les procédures de marché et de consultations relatives au projet de requalification de la route de Chavannes,
AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

9. Approbation de la 2nde modification de droit commun du PLU - Annexes

La politique d'aménagement du cœur de village engagée depuis plusieurs années a pour objet d'en assurer la vitalité commerciale.

Depuis 2022, l'opération d'aménagement du cœur de village a été lancée en phases opérationnelles, avec notamment l'aménagement du clos Bénin et du centre bourg aujourd'hui finalisés.

Afin d'appuyer cette démarche, la ville de Lèves a instauré, par délibération en date du 17 juin 2024, un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du code de l'urbanisme qui concernerait toute demande d'urbanisme sur ce périmètre d'ici l'approbation de la modification du P.L.U.

Il convient aujourd'hui d'approuver la seconde modification du PLU qui acte la volonté de concrétiser cette restructuration en créant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique dédiée au développement des commerces et de l'artisanat pour favoriser l'Implantation préférentielle des commerces de proximité en centre-ville exclusivement et développer l'implantation des autres types de commerces en dehors du centre-ville.

CONSIDERANT l'objectif du S.C.O.T de Chartres Métropole préconisant la mise en œuvre d'une offre commerciale diversifiée et adaptée en fonction des espaces de vie ;
CONSIDERANT l'objectif du P.A.D.D de la commune préconisant une consolidation du dynamisme communal et la consolidation des activités économiques présentes sur le territoire ;
CONSIDERANT la volonté de prévenir toute désertification des commerces du centre-ville de la commune et de soutenir les commerces de proximité en centre-ville ;
CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une restructuration de l'urbanisme commercial sur l'ensemble du territoire communal en fixant des conditions d'implantation adaptées aux espaces de vie en centre-ville ;
CONSIDERANT la restructuration du centre-ville consistant à privilégier les commerces de proximité et l'artisanat qui sont adaptés aux espaces de vie du cœur de ville ;
CONSIDERANT la volonté de concrétiser cette restructuration en créant une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique dédiée au développement des commerces et de l'artisanat pour favoriser l'Implantation préférentielle des commerces de proximité en centre-ville exclusivement et développer l'implantation des autres types de commerces en dehors du centre-ville ;
CONSIDERANT que la création de cette OAP entre dans le champ de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme en application de l'article L. 153-41 du code de l'urbanisme ;
CONSIDERANT la volonté de développer sur le territoire de la commune des équipements sportifs et sociaux-culturels ;
CONSIDERANT que la mise en œuvre de cette volonté implique de modifier l'annexe 1 du Règlement du PLU, puis de mettre en conformité l'ensemble des articles du Règlement se réfèrent à la destination « d'équipements d'intérêt collectif et services publics » ;
CONSIDERANT que cette modification de l'annexe 1 et du Règlement du PLU entre dans le champ de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme en application de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme ;

VU l'avis favorable de la direction régionale des affaires culturelles en date du 18 juillet 2024 ;
VU l'absence d'observation notable du conseil départemental d'Eure-et-Loir dans son avis datant du 30 septembre 2024 ;
VU l'avis très favorable de la chambre de métiers et de l'artisanat Centre Val-de-Loire en date du 3 juillet 2024 ;
VU l'avis favorable de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir en date du 5 juillet 2024 ;
VU l'avis favorable de la chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir en date du 23 septembre 2024 ;
VU l'avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) n°2024-4731 en date du 30 août 2024 ne soumettant pas la deuxième modification du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale ;
VU l'arrêté municipal n°152-24 en date du 16 octobre 2024 mettant le projet de modification du plan local d'urbanisme à enquête publique ;
VU l'ordonnance en date du 23 septembre 2024 du président du tribunal administratif d'Orléans désignant M. ROZAIRE en qualité de commissaire enquêteur ;
VU l'enquête publique menée du 12 novembre au 14 décembre 2024 ;

ENTENDU les conclusions du commissaire enquêteur qui considère que le projet de modification du PLU ne présente aucune objection de la part du public, et qui en conséquence émet un avis favorable au projet de la deuxième modification de droit commun du PLU de la commune de Lèves,
CONSIDERANT que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission générale en date du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la 2ème modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Lèves telle qu'elle est annexée à la présente.

DIT que :
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : L'Echo Républicain
- La modification du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération est exécutoire 1 mois après sa transmission au préfet (ou au sous-préfet) aux conditions qu'elle soit téléversée au Géoportail de l'Urbanisme et de l'accomplissement des mesures de publicité.

10. Vente de la licence IV de débit de boissons

En 2020, afin de préserver le tissu économique de la commune de Lèves et de permettre la réouverture de cette activité commerciale sur la commune, cette dernière a acquis une licence IV à la suite de la fermeture d'un débit de boissons

Suite à une proposition d'un acquéreur situé sur la commune de Lèves, la commune propose de vendre cette licence pour un montant net vendeur de 5 500 euros, les autres frais restant à la charge de l'acquéreur.

CONSIDERANT la proposition d'acquisition de cette licence IV à la commune de Lèves pour la somme de
5 500 euros net vendeur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission générale en date du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'offre de cession de procéder à la vente de la licence IV appartenant à la commune,
AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

11. Avenant n°1 à la convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves Phase 2 - Annexe

Par délibération en date du 15 octobre 2020, la commune de Lèves a décidé de confier à Chartres Aménagement, par voie de concession, la réalisation de l'opération d'aménagement de son Cœur de Village.

Ladite concession d'aménagement a pour objet la réalisation de l'opération d'aménagement du Cœur de Village et prévoit notamment la rénovation des espaces publics en place dont la réfection des réseaux existants.

Par délibération n° 68-23, le Conseil municipal avait approuvé le versement de subventions par Chartres métropole au profit de la SPL Chartres Aménagement au titre de l'opération d'aménagement du Cœur de Village (phase 2) des montants comme suit :

85 000,00 € HT, affecté au financement du renouvellement des réseaux et équipements d'éclairage public,
140 000 € HT affecté au financement des travaux concernant le renouvellement du réseau d'eaux pluviales,
280 000 € HT affecté au financement des travaux concernant le réseau d'eau potable : renouvellement et extension.
L'avenant n° 1 à la convention financière initiale vient modifier les montants initiaux, les montants définitifs sont :
85 000,00 € HT, affecté au financement du renouvellement des réseaux et équipements d'éclairage public,
181 772,85 € HT affecté au financement des travaux concernant le renouvellement du réseau d'eaux pluviales,
292 684,74 € HT affecté au financement des travaux concernant le réseau d'eau potable : renouvellement et extension.

VU l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission générale en date du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant 1 à la convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves Phase 2 modifiant les montants des versements,

DONNE son accord pour le versement par Chartres métropole, au profit de la SPL Chartres Aménagement au titre de l'opération d'aménagement du Cœur de Village (phase 2) des montants modifiés comme mentionnés ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de l'avenant de ladite convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves.

12. Convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves Phase 3 - Annexe

Par délibération en date du 15 octobre 2020, la commune de Lèves a décidé de confier à Chartres Aménagement, par voie de concession, la réalisation de l'opération d'aménagement de son Cœur de Village.

Ladite concession d'aménagement a pour objet la réalisation de l'opération d'aménagement du Cœur de Village et prévoit notamment la rénovation des espaces publics en place dont la réfection des réseaux existants. Elle prévoit par ailleurs que la SPL peut recevoir dans les conditions de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme des subventions versées par d'autres collectivités territoriales en vue des actions qu'il aura à mener dans le cadre de ladite concession.
La convention fixe les modalités et le versement d'une subvention par Chartres métropole, au profit de la SPL Chartres Aménagement au titre de l'opération d'aménagement du Cœur de Village (phase 3) des montants comme suit :

100 000 € HT, affecté au financement du renouvellement des réseaux et équipements d'éclairage public,
40 000 € HT affecté au financement des travaux concernant le renouvellement du réseau d'eaux pluviales,
65 000 € HT affecté au financement des travaux concernant le réseau d'eau potable.

VU l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission générale en date du 03 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves (Phase 3),

DONNE son accord pour le versement par Chartres métropole, au profit de la SPL Chartres Aménagement au titre de l'opération d'aménagement du Cœur de Village (phase 3) des montants comme suit.

Retrouvez l'intégralité du Conseil municipal sur leves.fr

Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

TRIBUNES

MAJORITÉ

On dit souvent des femmes et hommes politiques qu'ils ne tiennent jamais leurs promesses. Et cela cause bien des désaffections entre les citoyens et leurs représentants. Il faut bien reconnaître que les exemples ne manquent pas, particulièrement au niveau national.

Ici, nous sommes conscients que tout ce que nous faisons localement n'est pas parfait, que nous pouvons parfois décevoir, que nous faisons des choix qui ne plaisent pas à tous, que nous ne pouvons satisfaire l'ensemble de vos sollicitations, et que certaines de nos décisions, bien que nécessaires, peuvent emporter une certaine impopularité. Mais sachez que nous avons pour ligne de conduite la volonté chevillée au corps de tenir les engagements pris auprès de vous, dans le souci de l'intérêt général.

En 2014 et en 2020, nous vous avons présenté un projet ambitieux de rénovation complète de notre centre-ville, que nous avons décidé d'intituler « projet cœur de village », avec la volonté de renforcer la convivialité de Lèves. Il avait fallu convaincre tant cela paraissait difficile à mener, avec des objectifs parfois contradictoires, entre la nécessité d'améliorer la circulation tout en apportant une identité nouvelle d'un cœur de village plus agréable à vivre. Après dix ans d'un travail passionnant, nous avons tenu notre promesse.

Ce projet cœur de village est le symbole de la politique que nous avons voulu mener ici à Lèves, avec vous : celle d'un lien de confiance qui unit les habitants à leur municipalité, avec un projet municipal à la fois cohérent, ambitieux et réaliste, et une équipe municipale pleinement mobilisée. Bien d'autres projets, petits et grands, en apportent la preuve. Vous en êtes autant les témoins que les acteurs.

La situation budgétaire des collectivités locales s'est dégradée ces dernières années, et cette situation risque encore de s'accentuer à l'avenir, nous le savons tous. Cela doit nous encourager à redoubler d'efforts de bonne gestion et à refuser de tomber dans les promesses autant démagogiques qu'irréalistes. Vous pouvez nous faire confiance.

OPPOSITION

Le 14 avril 2024

Des solutions pour améliorer le pouvoir d'achat des familles

La baisse du pouvoir d'achat préoccupe les Français. Dans ce contexte, la solidarité et la mobilisation collective sont aujourd'hui plus que nécessaires. Les habitants de nos communes attendent de leurs élus locaux un soutien sur ce sujet quotidien pour faire face à des dépenses contraintes qui ne cessent d'augmenter.
Les lévoises et lévois ne sont pas épargnés par cette situation.
Devant cette problématique et afin de répondre aux attentes des ménages, des maires ont lancé des « Opérations Pouvoir d'Achat » pour aider leurs habitants à préserver leur budget et vivre mieux.
Des solutions sont déjà expérimentées dans des communes de toutes tailles.
On peut citer les achats groupés de kits de fournitures scolaires (+ de 30% d'économies), de sources d'énergie (pellets, gaz, panneaux photovoltaïques), des complémentaires santé et des assurances habitation.
Ces économies peuvent représenter des sommes très significatives et offrent la possibilité aux personnes de s'offrir quelques loisirs ou de mieux se soigner. Pensons aux retraités qui, faute de moyens financiers suffisants, renoncent à la mutuelle santé alors que la sécurité sociale baisse les taux de remboursement.
La mise en place par la mairie d'achats groupés n'impacte pas le budget municipal. Un agent ou des adjoints se chargent d'inviter les prestataires à présenter le dispositif de consolider les commandes.
Pour les fournitures scolaires, les parents se rendent en mairie pour récupérer leurs kits.
C'est en quelque sorte le même principe que la remise des colis de Noël pour les seniors.
Tous les lévois sont éligibles quels que soient leurs revenus.
Cette mesure pragmatique relève du bon sens. C'est un vrai service donné aux concitoyens.
Un sondage pourrait être lancé auprès des lévois pour connaître le nombre personnes intéressées par chaque dispositif.

Nous contacter:
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité

Lèv'ents

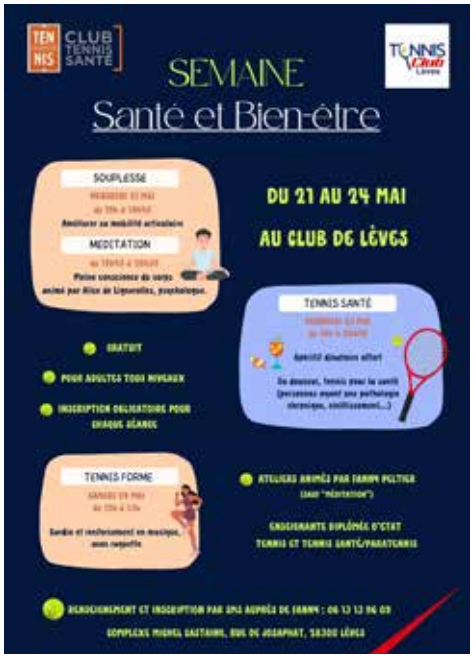

MAI

JEUDI 1ER MAI
Cérémonie en mémoire des fusillés de Chavannes RDV à 17h45 en haut de la route de Chavannes - *+ d'infos page 6*

SAMEDI 03 MAI
30 ans du jumelage - Lèves- Nailsworth
RDV à partir de 18h30 place de l'Eglise - *+ d'infos page 7*

DIMANCHE 04 MAI
Concert dans le cadre des 30 ans du jumelage avec le Nailsworth Silver Band et l'école de musique de Lèves
16h - espace Soutine / *+ d'infos page 7*

JEUDI 08 MAI
Cérémonie en mémoire des 80 ans de la Victoire de 1945
9h45 : rassemblement place de l'Eglise puis office religieux
11h10 : départ du cortège place de l'Eglise
12h30 : banquet républicain- inscrivez-vous !
+ d'infos page 6

DU 15 AU 25 MAI
Le repas des Fauves par la boîte à eux de l'Amicale laïque
Espace Soutine - J15, V16, S17, M20, M21, J22, V23, S24 mai 2025 à 20h30, et D25 mai à 15h30.
Tarif : 12 et 6 euros - Pas de réservations. *+ d'infos page 34*

SAMEDI 17 MAI
Café-théâtre organisé par Lèv'Art en coopération avec la Vigne de Lèves
17h - Théâtre de l'Orangerie / 28€ par personne
Dégustation de vins et de mets assortis devant la représentation de 4 fables de la Fontaine.
Infos & résa : 06 03 70 26 41 / 06 78 60 37 42

LUNDI 19 MAI
Visitez l'hémicycle du Conseil départemental avec Rémi Martial de 17h à 18h30 - *+ d'infos page 17*
Incription obligatoire avant le 15/05 à francois.poussade@eurelien.fr.

DU 21 AU 24 MAI
Semaine Tennis Santé par le TC Lèves
Ateliers souplesse, méditation, tennis forme
Infos & résa obligatoire par SMS : 06 13 13 96 09

JEUDI 22 MAI
Visitez l'hémicycle du Conseil départemental avec Rémi Martial de 14h à 15h30 - *+ d'infos page 17*
Incription obligatoire avant le 19/05 à francois.poussade@eurelien.fr

JEUDI 29 MAI
Chavanne's Broc organisé par Lèves-toi et marche
8h à 18h - quartier de Chavannes
Infos : 07 68 22 64 25 / levestoietmarche@hotmail.com

31 MAI, 01 ET 03 JUIN
La nappe empoisonnée par les Tréteaux d'Aligre
20h30 - espace Soutine (le dim 01/06 17h)
Tarif plein : 19€ Tarif réduit : 15€ Tarif-15ans : 10€
Info & résa : lestreteauxdaligre@gmail.com - 06 33 67 39 49
+ d'infos page 33

JUIN

MERCREDI 04 ET JEUDI 05 JUIN
Festi'Voix - festival de chant choral
20h - espace Soutine - Ouvert à tous

SAMEDI 07 JUIN
Les Poupées *par la Compagnie des 12 Portes*
19h - espace Soutine
Mon faux sapin *par la Compagnie des 12 Portes*
20h30 - espace Soutine
12€ / 8€ pour les moins de 12 ans ou 20€ (au lieu de 24€) pour assister aux deux pièces.

SAMEDI 14 JUIN
Fête de la Vigne organisée par la vigne de Lèves
10h à 18h place de l'Eglise : Visite du vignoble, dégustation, et d'autres animations- Infos au 06 78 60 37 42 / contact@lavignedeleves.com - *+ d'infos page 9*

SAMEDI 14 & DIMANCHE 15 JUIN
Exposition peinture et encadrement d'art
Salle Marcel Josse - *+ d'infos page 34*

SAMEDI 14 & DIMANCHE 15 JUIN
Week-end guinguette aux étangs par l'école de musique de Lèves - Grange aux 4 vents / 19h le samedi et 11h le dimanche - *+ d'infos page 20*

DIMANCHE 15 JUIN
Kermesse des écoles organisée par l'ALPL
10h à 17h dans la cour de l'école Jules Vallain

MERCREDI 18 JUIN
Cérémonie en mémoire de l'appel du Général de Gaulle
18h : rassemblement au cimetière

DIMANCHE 22 JUIN
Fête de l'été de la Fondation d'Aligre
à partir de 14h : concerts, surprise musicale, stands jeux, boissons et glaces
Parc de la Fondation - ouvert à tous / entrée gratuite

LUNDI 23 JUIN
Conseil municipal
20h30 - mairie, salle du Conseil - Ouvert à tous

VENDREDI 27 JUIN
Gala de fin d'année du Crazy Dance
20h30 - Espace Soutine - *+ d'infos page 32*

SAMEDI 28 JUIN
Pique-nique musical par l'école de musique de Lèves
18h - jardins de l'école de musique / Ouvert à tous

DIMANCHE 29 JUIN
Bric à brac du Comité des Fêtes de Lèves
8h - 17h30 - parking de l'espace Soutine
Infos & résa : 06 61 76 18 51 / comitedesfetesdeleves@gmail.com

LUNDI 30 JUIN
Séance plénière du Conseil municipal des jeunes
18h30 - mairie, salle du Conseil

FÊTE de la Vigne

14 JUIN 2025

10h-18h

- Visite du vignoble en voitures anciennes
- Présence de vignerons locaux
- Stands d'associations partenaires
- Découverte de la vigne
- Histoire viticole locale
- Dégustations
- Animations musicales et concours
- Restauration sur place et buvette...

Place de l'Église
28300 LÈVES

Entrée libre

Information & programme : www.lavignedeleves.com

LA VIGNE DE LÈVES

VILLE DE LÈVES